



Secrétariat général du CRIES
INSEE DR d'Île-de-France
1, rue Stephenson - 78180 Montigny-le-Bretonneux
S. DRUELLE - 01 30 96 90 94 - sylvie.druelle@insee.fr
M. SAUL - 01 30 96 90 70 - monique.saul@insee.fr
Fax : 01 30 96 92 35
Site internet du CRIES : www.cries-idf.fr
Mail : contact@cries-idf.fr

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

DU 14 OCTOBRE 2016

CRIES de la Région Île-de-France

Les secrétaires générales du CRIES
Sylvie DRUELLE
Violaine BONNEVILLE

SOMMAIRE

Ouverture de la séance et présentation de la matinée

Intervention de M. MOULIE, Vice-président du CESER, au nom de M. GIRODOT, Président du CESER.....	page 5
Intervention de M. FORTI, Président du CRIES.....	page 6
Intervention de Mme PARENT, Vice-présidente du CRIES.....	page 8

Programme

1. Bilan de l'activité du CRIES 2015 - 2016, bilan financier

Sylvie DRUELLE, Secrétaire générale du CRIES.....	page 9
Violaine BONNEVILLE, Secrétaire générale du CRIES.....	page 11

2. Programme de travail du CRIES 2016 - 2017

Sylvie DRUELLE, Secrétaire générale du CRIES.....	page 12
Échanges avec la salle.....	page 14

3. Présentation de travaux

3.1 - Plus de 50 ans de productions agricoles franciliennes

Christine CHEVEAU, Chargée de mission Sig, DRIAAF/SRISE.....	page 23
Échanges avec la salle.....	page 30

3.2 - 520 000 Franciliens touchés par le « sous-emploi » ou le « halo autour du chômage », un phénomène presque aussi important que le chômage

Ludovic BOURLES, Méthodologue, Insee, Direction régionale d'Île-de-France, Service statistique.....	page 32
Échanges avec la salle.....	page 35

3.3 - Étude réalisée dans le cadre de l'élaboration du SRDEII : Quelles approches territoriales pour les politiques économiques de l'Île-de-France

Denis CARRE, Chercheur, Economix, Université Paris Ouest, Nanterre - La Défense.....	page 36
Échanges avec la salle.....	page 43

Clôture de la séance

Éric FORTI, Président du CRIES.....	page 46
-------------------------------------	---------

Annexes

Sigles et abréviations.....	page 47
Liste des participants.....	page 48

INTERVENANTS

*Pierre MOULIE, Vice-président du CESER
au nom de Jean-Louis GIRODOT, Président du CESER*

Éric FORTI, Président du CRIES d'Île-de-France

*Marie-Christine PARENT, Vice-présidente du CRIES
d'Île-de-France et Directrice régionale de l'INSEE*

Sylvie DRUELLE, Secrétaire Générale du CRIES d'Île-de-France

*Violaine BONNEVILLE, Secrétaire Générale du CRIES
d'Île-de-France*

Christine CHEVEAU, Chargée de mission Sig, DRIAFF/SRISE

*Ludovic BOURLES, Méthodologue, INSEE, Direction régionale
d'Île-de-France, Service statistique*

*Denis CARRE, Chercheur, EconomiX,
Université Paris-Ouest, Nanterre - La Défense*

Assemblée plénière du CRIES du 14 octobre 2016

Ouverture de la séance et présentation de la matinée

Intervention de Pierre MOULIE, Vice-président du CESER, au nom de Jean-Louis GIRODOT, Président du CESER

Mesdames et messieurs les représentants du CRIES ici présents, Monsieur le Président, cher Éric FORTI, Madame la Vice-présidente et Directrice régionale de l'INSEE, Marie-Christine PARENT, c'est avec un réel plaisir qu'il me revient aujourd'hui d'introduire l'assemblée plénière du CRIES et de vous accueillir tous ici au nom du Président du Conseil Économique Social et Environnemental de la Région Île-de-France, Jean-Louis GIRODOT, étant absent de métropole et qui m'a demandé de le représenter auprès de vous aujourd'hui.

Nous sommes réunis pour ce temps fort que constitue pour le CRIES son assemblée plénière annuelle. Ce temps fort permet, au sein du réseau que vous constituez, de vous retrouver et d'échanger vos réflexions tout en abordant, comme nous le verrons, certains points d'actualité.

Depuis votre dernière assemblée générale qui s'est tenue le 15 octobre 2015, je dois dire que tout a été mis en œuvre pour que le CRIES soit à nouveau en ordre de marche.

La convention État-Région a été reconduite pour une durée de six ans, durée identique à celle des précédentes depuis 1989. La signature de cette nouvelle convention par messieurs les Préfets de régions et le Président du Conseil régional a eu le lieu le 22 octobre 2015, c'est à dire il y a un an.

En décembre de la même année, Éric FORTI a été reconduit dans son mandat de Président du CRIES d'Île-de-France. Comme vous le savez, ce mandat est de trois ans et le Président du CRIES est nommé par le Préfet de région sur proposition du Président du CESER et après accord des signataires de la convention État-Région.

Les sept représentants du CESER ont été désignés en séance plénière en octobre 2015 et les six représentants du nouveau Conseil régional ont été désignés en février de cette année. Je voudrais donc saluer ces représentants et les remercier de leur présence.

Le CRIES a, une fois de plus, maintenu cette année un rythme très soutenu de rencontres, alimenté par des interventions de qualité dont j'ai été témoin, grâce à l'implication de votre Président, de sa Vice-présidente ainsi que toute l'équipe de son secrétariat général, ce qui témoigne du dynamisme et de la vitalité de votre Institution.

L'ensemble des travaux menés par le CRIES devrait susciter un intérêt renouvelé dans les années à venir, car il nous faudra sûrement mieux comprendre les profonds changements qui sont enclenchés dans les paysages institutionnels régionaux et infrarégionaux. Ce disant, je fais référence aux différentes lois qui ont vu le jour ces dernières années parmi lesquelles la loi MAPTAM et la loi NOTRe, et à ce qui en découle bien sûr en termes de taille et de compétences des collectivités.

Comme vous le savez, les régions sont désormais plus fortes et ont des compétences élargies, notamment en matière de développement économique. Dans leur quasi-totalité, ces régions sont également plus grandes.

Parallèlement à cela, les métropoles ont vu le jour. Le périmètre de la Région Île-de-France n'a pas été modifié, mais il a vu apparaître la métropole du Grand Paris.

Les contours des nouveaux acteurs que constituent les établissements publics territoriaux

(EPT) sur le territoire de la MGP (Métropole du Grand Paris) ainsi que les établissements publics de coopération intercommunale hors MGP sont désormais à prendre en considération et à analyser.

Ces changements nous conduisent à appréhender, mesurer, évaluer et comparer des faits sociaux et économiques et leurs poids respectifs sur des espaces territoriaux et humains tout à fait nouveaux.

Il faudra donc prendre en compte ces nouvelles perspectives, ces nouveaux défis, avec des outils de mesure à adapter ou à construire. Et il nous faudra surtout les comprendre avant de pouvoir les utiliser.

A ceci s'ajoute le fait que le CESER s'est vu confier par la loi NOTRe trois nouvelles missions que je rappellerai rapidement. La première est de « contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales » – qui, je pose la question, pourra s'appuyer sur le CRIES. La seconde est « d'informer le Conseil régional sur les enjeux et les conséquences économiques, sociaux et environnementaux des politiques régionales ». La troisième, enfin, est la possibilité « de participer aux consultations organisées à l'échelon régional ».

Pour toutes ces raisons, l'intérêt porté aux travaux du CRIES devrait logiquement et mécaniquement grandir dans les années à venir.

A nos yeux, le point fort du CRIES est d'organiser la mutualisation de l'information économique et sociale entre utilisateurs et producteurs de rapports ou d'études autour d'un noyau dur de producteurs de statistiques. Ces statistiques étant des éléments centraux et déterminants pour toute analyse que nous devons conduire.

J'aimerais terminer en rappelant la solidarité qui existe depuis toujours et qui sera sans doute amenée à se renforcer au cours des prochaines années entre le CESER et le CRIES. Comme tu le sais, Éric, le CRIES peut compter sur l'appui du CESER dans la conduite de ses travaux.

Je voudrais également rappeler ici que les séances plénières du CESER sont publiques et que vous êtes tous conviés à y assister.

Voilà ce que je souhaitais dire en introduction de cette assemblée générale. Je vous remercie de votre présence et je passe sans plus attendre la parole à Éric FORTI, votre Président.

Intervention d'Éric FORTI, Président du CRIES d'Île-de-France

Merci beaucoup, Pierre, pour cette introduction très complète au nom du Président du CESER, Jean-Louis GIRODOT, excusé pour cette assemblée plénière.

Mesdames et messieurs les représentants des membres du CRIES ici présents, Madame la Vice-présidente et Directrice régionale de l'INSEE, chère Marie-Christine PARENT, j'en profite pour continuer cette rapide présentation des membres du Bureau du CRIES qui agissent tout au long de l'année pour le faire vivre et assurer les missions qui lui sont confiées.

Sans trop d'exhaustivité, je voudrais simplement citer Christophe CENTONZE, ici présent, qui représente le Préfet de région, Stéphanie RODRIGUEZ qui représente les services de la Région au Bureau du CRIES, Marie-Christine PARENT, Présidente du CRIES et Directrice régionale de l'INSEE, Violaine BONNEVILLE, Chargée de mission au CESER, qui nous accompagne dans les travaux de préparation de nos différentes réunions, Sylvie DRUELLE, Secrétaire générale du CRIES qui est à la Direction régionale de l'INSEE et Monique SAUL, ici présente également, qui assure la préparation administrative de l'ensemble de nos travaux. Merci à eux pour leur implication et, à travers eux, merci également à toutes les structures qu'ils représentent pour faire vivre ce Comité régional pour l'information économique et sociale.

Nous étions ici l'an dernier, à la même époque, pour vivre cette assemblée plénière, rencontre annuelle qui s'apparente à une assemblée générale comme dans toutes les associations.

Les membres du Bureau ont organisé cette année des rencontres thématiques : Les quartiers de gares du Grand Paris, L'économie numérique, Le logement en Île-de-France, quelle information économique et sociale pour éclairer les politiques ?

Comme à l'accoutumée, nous allons nous livrer aujourd'hui à un exercice de mise en perspective des activités du CRIES. Nous prendrons également connaissance des travaux d'intérêt régional récemment produits et publiés.

Notre matinée sera dense, mais il m'apparaît important de prendre le temps de rappeler ici les missions du CRIES pour deux raisons. Pierre a insisté sur l'évolution des administrations territoriales et la définition des périmètres territoriaux à observer, analyser et recenser dans la période actuelle. En ces temps de changements institutionnels, le CRIES gagnerait à être mieux connu et davantage sollicité. Par ailleurs, il peut également exister un décalage entre ce que nous faisons et la perception qu'en ont les acteurs du développement économique et social du territoire régional. Il s'avère donc important de revenir brièvement sur la présentation des missions que doit assurer le CRIES.

A ce sujet, vous avez, dans votre dossier, un premier élément nouveau par rapport aux précédentes rencontres, qui consiste en la réalisation d'une plaquette : point de départ de présentation du CRIES, de ses membres, de son rôle et de sa fonction au sein du territoire régional francilien.

Sans y revenir dans le détail, le CRIES doit en effet : veiller à examiner les systèmes statistiques existants afin de repérer les manques et les doubles emplois, recenser les besoins statistiques et suggérer des orientations pour les améliorer, susciter des collaborations entre services producteurs d'informations économiques et sociales, et veiller à l'harmonisation et à la coordination des méthodes, outils et études statistiques.

Comment exerçons-nous ces missions et tentons-nous d'atteindre nos objectifs ?

Je commencerai par deux missions qui sont peut-être les moins connues. Tout d'abord, le CRIES a la faculté de mobiliser des groupes de travail pour des travaux d'intérêt régional sur des thèmes dont les membres jugent que l'information en l'état n'est pas satisfaisante et mérite un approfondissement.

L'autre mission du CRIES consiste à délivrer des avis d'opportunité sur des enquêtes régionales ou sur des extensions régionales d'enquêtes nationales. Cette fonction est très importante. Elle est mise en œuvre dans le cadre du comité du label de la statistique publique du CNIS, Conseil national de l'information statistique. Les derniers avis d'opportunité ont porté sur des extensions régionales d'enquêtes nationales, par exemple l'enquête logement en 2013 et l'enquête vie quotidienne en 2011. Ces suppléments d'enquête permettent une connaissance plus fine du territoire francilien.

Enfin, j'en ai parlé tout à l'heure pour ce qui concerne l'année 2015-2016, nous nous retrouvons au cours de l'année pour plusieurs rencontres thématiques en réunissant les producteurs de statistiques et d'enquêtes, ainsi que leurs utilisateurs. Nous rassemblons donc différents statuts, différentes fonctions, des producteurs, des utilisateurs.

L'ensemble de nos travaux permet la validation, le renforcement et la capitalisation des connaissances à partir de points de méthodes, de chiffres et de dispositifs de mesure. Notre mission consiste aussi bien sûr à comparer les analyses qui en découlent.

La présentation qui sera faite tout à l'heure sur le halo du chômage, dont nous allons aborder tout à l'heure les différentes méthodes de mesure, en sera encore une fois une illustration tangible.

Enfin, les statistiques sur lesquelles le CRIES permet de croiser les regards sont destinées à être utilisées par nos décideurs et par nos élus. Il faut sans cesse le rappeler : les statistiques sont au service de la gouvernance et de la gestion démocratique des institutions territoriales auprès desquelles nous agissons. Ces statistiques doivent leur servir d'outils d'aide à la décision, leur permettre de comprendre pour agir. La devise ou, pourrions-nous dire, le slogan de l'INSEE est « mesurer pour comprendre ». « Mesurer pour comprendre et bien comprendre pour agir » pourrait être la devise du CRIES...

L'analyse des points de méthode constitue l'un des points forts du CRIES. Il s'agit de cette partie immergée de l'iceberg avant la publication de données. C'est un aspect qui peut paraître austère et rébarbatif à certains – dont je fais parfois partie, je vous l'avoue. Ce sont les mêmes qui risquent, bien paradoxalement, de dire que l'on peut faire dire ce que l'on veut aux chiffres. Ou bien qui utiliseront les données produites de manière inadéquate, n'ayant pas pris le temps de rentrer dans la méthodologie permettant d'arriver à cette proposition de présentation des constats.

Nous le savons, les statistiques sont souvent mal comprises. Elles sont soit portées aux nues quand les chiffres nous arrangent, soit vouées aux gémonies quand ces chiffres nous dérangent. La critique est bien aisée, l'art de la statistique, si l'on peut parler d'art, est bien difficile en l'occurrence.

En effet, avant de travailler sur les chiffres, il faut définir une problématique et choisir les concepts qui s'y rapportent. En matière de statistiques, la manière de poser la question est centrale. Vient ensuite la manière dont les interrogés vont répondre. Tout cela n'est pas simple, rigueur et précision sont nécessaires, encore une fois, c'est tout un art.

Nos rencontres sur le logement, le 7 juin dernier, nous ont bien montré que, pour appréhender le logement social, il n'existe pas moins de quatre sources. Et nous avons bien vu à quel point les sources sont tributaires des approches qu'elles adoptent et que pour bien comprendre un chiffre, il faut comprendre à quoi il se réfère.

Au CRIES, nous prenons le temps de décrypter la construction de données chiffrées. Leurs producteurs les expliquent, nous le verrons tout à l'heure, pour les rendre accessibles à la compréhension de leurs utilisateurs. Les statistiques sont un peu à contre-courant des attentes de notre société impatiente et hyper médiatisée qui sont l'immédiateté, le temps réel, la rapidité. La construction de ces statistiques et leur validation nécessitent du temps. Les chiffres ne sont pas toujours en rapport avec les besoins immédiats de nos gouvernants ou décideurs politiques, il faut comprendre le temps de la réalisation dans toutes les expressions que nous avons au sein du CRIES.

Mais en parlant de temps, j'ai sûrement déjà abusé du vôtre. Je vais donc passer, sans plus tarder, la parole à Marie-Christine PARENT, Vice-présidente du CRIES, Directrice régionale de l'INSEE, qui va nous présenter le déroulé de notre matinée de travail. Je vous remercie de votre attention.

**Intervention de Marie-Christine PARENT,
Vice-présidente du CRIES d'Île-de-France et Directrice régionale de l'INSEE**

Bonjour mesdames et messieurs. Je ne vais pas être très longue car, comme vous vous en rendez compte, je suis un peu enrouée. Je dirai simplement que cette matinée, qui s'achèvera à 13 heures grand maximum, sera découpée en deux séquences.

Une séquence sera consacrée au bilan des travaux que nous avons effectués en 2016, à la prise en compte de vos remarques et de vos critiques, et à l'élaboration de ce que pourront être les journées thématiques de 2017.

La deuxième séquence sera consacrée à la présentation de quelques travaux. Il ne s'agit pas d'une séquence thématique et nous aborderons donc des sujets divers. Un sujet sera consacré à l'agriculture francilienne – qui n'est pas forcément un sujet mis en avant lorsque

l'on pense à l'Île-de-France. Comme nous l'a dit Éric Forti, nous aborderons également le sujet du chômage. Il s'agira de déterminer comment comprendre les concepts de taux de chômage, qui répondent à des règles de mesure bien spécifiques, et comment des organismes comme le CNIS ou le CRIES peuvent élargir un peu la problématique pour comprendre des populations qui ne sont pas incluses dans le sens strict de la définition du BIT. Enfin, nous aborderons une étude en cours, dans la perspective de l'élaboration du SRDEII de la Région Île-de-France : quelles approches territoriales pour les politiques économiques de l'Île-de-France ?

Comme vous le voyez, il s'agit de trois sujets extrêmement variés qui vont quand même bien mettre l'accent sur des problèmes d'ordre méthodologique et surtout sur des concepts. Nous vous donnerons également quelques résultats, mais, comme vous l'a dit Éric Forti, l'objectif est plus de discuter de la manière dont on construit les chiffres et dont on peut les interpréter, que des chiffres eux-mêmes.

Je ne prendrai pas plus de temps et vous souhaite une bonne séance.

Eric FORTI : Merci beaucoup, Marie-Christine, pour la brièveté de ton propos.

Nous poursuivrons avec des travaux qui sont classiques dans les assemblées plénières ou assemblées générales.

Sylvie DRUELLE, Secrétaire Générale du CRIES d'Île-de-France, assistée de Violaine BONNEVILLE, Secrétaire Générale du CRIES d'Île-de-France également, vont vous présenter le bilan de l'activité du CRIES 2015-2016, ainsi que son bilan financier. Cette dernière présentation sera assez rapide puisque, comme vous le verrez, cela ne va pas très loin.

Sylvie, si vous voulez bien nous présenter le bilan de l'activité 2015-2016.

1. Bilan de l'activité du CRIES 2015 - 2016, bilan financier

Sylvie DRUELLE, Secrétaire générale du CRIES

Bonjour à tous, je vais vous présenter le bilan d'activité du CRIES depuis notre dernière assemblée.

Comme nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises, il y a eu trois rencontres depuis octobre 2015

Une rencontre d'une demi-journée en janvier a eu lieu sur les quartiers de gares du Grand Paris Express. A été présenté l'observatoire des quartiers de gares ainsi que des études sur le tissu économique de ces quartiers, les prix du foncier et l'évolution de l'immobilier, la culture, la santé ainsi que les impacts du Grand Paris Express sur le trafic, la mobilité et l'emploi.

Une autre rencontre d'une demi-journée a été organisée le 12 avril, sur le thème de l'économie numérique en Île-de-France. Peut-être nous sommes-nous trompés d'objectif dans cette rencontre, car nous n'avons pas eu beaucoup de public. Nous l'avons bâtie à partir des acteurs de l'économie numérique. Soit les secteurs producteurs avec un zoom sur l'industrie des jeux vidéo. A été également abordée la nouvelle économie avec le e-commerce, les modes collaboratifs, dont le co-working. L'usage des particuliers a été évoqué à partir de l'enquête Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Une intervention sur les enjeux sociaux du numérique a conclu cette demi-journée.

En juin, une journée entière a été consacrée au logement en Île-de-France, avec, pour la

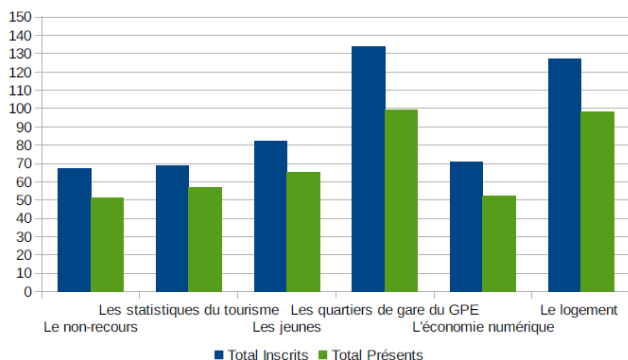
première fois, une table ronde sur les politiques publiques régionales et plus particulièrement sur le schéma régional de l'habitat et de l'hébergement. L'après midi a été dédiée au logement social, avec un panorama des sources et leur utilisation puis avec une présentation de l'outil de demande et d'accès au logement social et son exploitation.

Le lendemain de chaque rencontre, les diaporamas des intervenants sont mis en ligne sur le site du CRIES. Vous pouvez aussi y retrouver la retranscription des actes, quand une personne est chargée de la sténotypie, comme aujourd'hui. Ce qui n'est pas forcément le cas de toutes les rencontres. C'est pourquoi, depuis le début de l'année, une synthèse est réalisée dès lors que la rencontre n'est pas retranscrite. Vous trouverez ainsi sur le site du CRIES la synthèse des quartiers de gares, ainsi que celle de l'économie numérique.

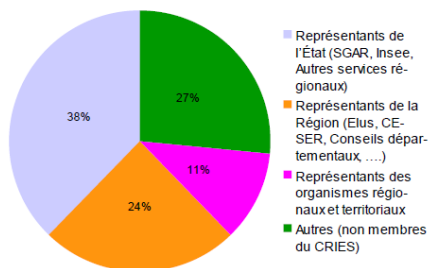
En général, nos rencontres comptent une moyenne de 80 participants. Nous avons eu une forte participation lors de la séance de janvier consacrée aux quartiers de gares. Mais, comme je vous l'ai dit auparavant, la participation à la séance d'avril sur l'économie numérique peut être qualifiée de faible. Nous ne savons pas l'expliquer. La façon d'aborder l'économie numérique en Île-de-France n'était peut-être pas forcément la bonne. Peut-être cela a-t-il donné une impression de « déjà-vu », car on entend beaucoup parler d'économie numérique au quotidien dans les médias. Peut-être y a-t-il eu également un télescopage avec d'autres rencontres à la même époque. Mon propos est illustré par la diapositive à l'écran où vous pouvez voir la répartition entre les personnes qui s'inscrivent et les personnes qui sont présentes sur les dernières rencontres de 2015 et 2016. On retrouve bien une forte participation à la séance sur les quartiers de gares, ainsi qu'à la séance sur le logement.

Qui vient à nos rencontres ? Pour répondre à cette question, le graphique à l'écran répartit les présents à la rencontre sur le logement.

Répartition des inscrits et des présents aux rencontres de 2015 et 2016



Répartition des présents à la rencontre sur le logement



CRIES- Bilan d'activité

38 % étaient des représentants de l'État au sens large : la préfecture, l'INSEE et les autres services régionaux de l'État. 24 % étaient des représentants de la Région : des élus, le CESER, ainsi que des représentants des conseils départementaux. 11 % sont indiqués comme étant des représentants des organismes régionaux et territoriaux, il s'agit là des membres du CRIES : les chambres de commerce, les chambres d'agriculture, l'IAU, la Fédération française du bâtiment... Les 27 % restants représentent toutes les autres personnes, non membres du CRIES, ou pas encore membres du CRIES, puisque nos rencontres sont ouvertes à tous.

Éric FORTI : Sylvie, ce n'est pas une question piège, mais s'agit-il d'une analyse à partir de données statistiques de fréquentation de nos réunions ou d'une enquête « sondagière » ?

Sylvie DRUELLE : Cette analyse est réalisée à partir des personnes présentes et qui ont émarginé la feuille de présence lors des rencontres.

Comme Éric Forti vous l'a dit en introduction, le CRIES a aussi pour mission d'instruire l'opportunité des enquêtes d'initiative régionale ou locale ou des extensions d'enquêtes nationales, qui permet d'obtenir ensuite du Comité du Label du Conseil national de l'information statistique (CNIS) l'avis de conformité attribuant le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête.

Le CNIS vient d'ailleurs de confirmer, dans une note du 11 octobre dernier, cette mission du CRIES d'Île-de-France et des autres comités en régions, d'instruire les opportunités de ces enquêtes d'initiatives régionales ou locales. Il faut dire que des enquêtes réalisées à ce niveau-là permettent d'obtenir des résultats interprétables au niveau régional ou sur des zonages plus fins, ce qui est donc un atout. Malheureusement – mais peut-être que l'avenir nous dira le contraire –, la commission ad-hoc du CRIES d'Île-de-France s'est réunie pour rendre un avis d'opportunité, la dernière fois en 2013, pour l'enquête nationale sur le logement. Nous n'avons pas eu de demande en 2016, mais pourquoi pas en 2017 ?

En matière d'activités, le Bureau du CRIES et le Secrétariat général essaient de communiquer un maximum. Nous avons réactivé depuis un an la boîte mail fonctionnelle, contact@cries-idf.fr, qui est à votre disposition pour toute suggestion ou demande.

Comme nous l'avons déjà évoqué, nous avons fait une nouvelle plaquette. L'ancienne étant un peu obsolète. Vous avez cette plaquette dans vos dossiers et elle sera mise en ligne dans les jours à venir sur notre site : www.cries-idf.fr.

Comme je vous l'ai également dit tout à l'heure, dans le domaine de la communication, une nouveauté consiste en la synthèse des rencontres. Vous retrouverez donc en ligne sur notre site la synthèse des interventions, mais aussi les échanges qui ont eu lieu et il est très intéressant d'avoir, après coup, un regard sur ce qui s'est dit lors de ces rencontres.

Vous avez été consultés cet été pour savoir sur quelles problématiques vous auriez souhaité que le CRIES organise des rencontres. A cette occasion, il vous a été également demandé cette année d'indiquer votre statut de titulaire ou suppléant de l'assemblée du CRIES. En effet, dans la convention du 23 octobre 2015, figure une annexe où sont listés les organismes membres du CRIES, mais pour certains, nous ne savions pas toujours qui contacter. Cette liste est donc actuellement en cours de mise à jour.

Voilà pour ce qui concerne l'activité du CRIES. Je vais céder la parole à Violaine BONNEVILLE qui va vous parler du budget.

Violaine BONNEVILLE, Secrétaire générale du CRIES

Pour 2016, le budget réalisé est de 4 055 € en coûts directs.

Au niveau des grands postes de financement, l'essentiel de la colonne coûts directs est consacré à la sténotypie qui représente 67 % de notre budget. Cela recouvre pour 2016 la journée complète pour le colloque et la demi-journée de l'assemblée plénière. Mais nous escomptons également avoir de la sténotypie pour deux demi-journées thématiques l'année prochaine, en plus de ce qui a été fait les deux dernières années. Cette année, Sylvie a beaucoup travaillé sur les synthèses des rencontres, cela prend du temps, et il est vrai qu'une sténotypie pourra nous aider à préparer le compte rendu. Cela est donc prévu au budget prévisionnel 2017.

L'autre poste important de dépenses concerne les frais de représentation, les accueils faits quand nos réunions se tiennent par exemple à l'hémicycle de la Région ou à la Préfecture – nous remercions à ce sujet Christophe Centonze - car la préfecture nous a accueillis deux fois cette année.

2 % du budget sont consacrés à l'hébergement du site internet, ce qui n'est pas grand-chose.

Mais nous comptons remettre ce site au goût du jour l'année prochaine, ce qui va demander du temps et aussi un peu de financement. Nous sommes donc en train d'étudier la question de plus près.

Concernant la reprographie des actes et celle de la plaquette nous les valorisons dans la colonne « coûts indirects valorisés » car la reprographie est réalisée en interne et ne donne donc pas lieu à facturation directe (il n'y a pas de bons de commande à signer).

Conformément à la convention, nous reprographions les actes, c'est-à-dire l'ensemble de ce que vous trouvez sur le site, mais de manière compilée sous forme de recueil. Vous pouvez nous les demander, il n'y a aucun problème. Pour l'instant, les actes des rencontres 2016 et de l'Assemblée plénière 2015 ont été reproduits en quinze exemplaires à la Région. La plaquette est, pour sa part, maquettée et reproduite par l'INSEE. Nous la valorisons dans la colonne « coûts indirects valorisés », car elle est réalisée pour le CRIES.

La réservation de salle est également valorisée à 500 € la demi-journée.

La colonne « coûts indirects valorisés » (2 873 €) explique la différence entre la colonne « Total réalisé » (6 928 €) et la colonne « coûts directs » (4 055 €).

Voilà de manière très simplifiée nos projets pour 2017 : un peu plus de moyens pour la sténotypie et regarder de plus près la refonte du site internet.

Éric FORTI : Juste un petit commentaire, mais nous aurons l'occasion de préciser cela à travers les questions. Dans la valorisation des coûts que vous nous avez expliquée, Violaine, je pense qu'il n'y a pas l'équivalent du temps de travail consacré par les uns et les autres. Il s'agit simplement, comme vous l'avez compris, de relativiser le budget sur le plan de la réalisation financière, qui est bien inférieure à l'énergie et à la production développées au sein du CRIES à travers l'engagement des différents membres du Bureau que j'ai présentés tout à l'heure, qui passent quelques heures, en dehors de leurs fonctions professionnelles pour certains, à préparer toutes ces réunions.

Sylvie, je pense que vous allez nous parler de l'enquête que nous avons faite sur les sujets que les membres du CRIES souhaiteraient que nous abordions l'année prochaine.

2. Programme de travail du CRIES 2016 - 2017 (retour sur la consultation)

Sylvie DRUELLE

Je vais vous présenter les résultats de la consultation réalisée cet été auprès de chacun d'entre vous, ainsi que toutes les perspectives, toutes les suggestions que vous nous avez communiquées et qui pourraient donner lieu à rencontre. Vous verrez qu'il y en a beaucoup, il faudra donc que nous fassions une sélection.

D'autant, mais ceci n'est pas un scoop, que l'année 2017 est une année particulière, avec des périodes de réserve. Le Bureau du CRIES a donc décidé de ne pas organiser de rencontre en avril. Nous aurons donc certainement une rencontre en janvier, une en juin, celle d'avril sera sans doute décalée à septembre ou octobre, et il y aura enfin l'assemblée plénière. Nous pensons en revanche faire une rencontre d'une journée en janvier, au lieu d'une demi-journée comme c'est le cas généralement. Je vous propose de discuter de l'ensemble de ces perspectives. Toutefois, nous avons déjà un peu anticipé en réunion de Bureau sur la thématique de la rencontre de janvier. Nous l'avons fait en toute connaissance de cause puisqu'un sujet revient chez pratiquement chaque membre du CRIES et depuis quelques années: la problématique de l'emploi.

Nous avons donc opté pour la rencontre de janvier autour de ce sujet. Et avons réfléchi à des pistes : une matinée plutôt méthodologique, avec les concepts de l'emploi, les sources sur

l'emploi actuel et à venir, puisqu'une grosse réforme s'annonce avec l'arrivée de la déclaration sociale nominative, et l'après-midi plutôt sur l'offre et la demande d'emploi, puis, pourquoi pas, faire un lien entre l'emploi et la formation.

Sans oublier un temps d'échanges sur les zonages et les dispositifs de la politique de l'emploi.

Si nous sommes d'accord pour cette rencontre, vous voyez donc que nous allons faire appel à un certain nombre d'entre vous, compétents en la matière.

Un sujet « Entreprises » émane - vous verrez d'ailleurs que j'ai fait figurer dans le document les organismes qui nous font des propositions - de la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat. Plus précisément, l'approche territoriale de la pérennité des entreprises et de leur mobilité résidentielle suscitent leur intérêt. Je les laisserai s'exprimer tout à l'heure, mais j'ai retenu que leur souhait était de voir étudier les effets de territoire sur la pérennité de ces entreprises. Si une rencontre « Entreprises » a lieu, d'autres sujets comme les entreprises régionalisées pourraient être évoqués.

Chez beaucoup d'entre vous reviennent aussi des questions liées à la formation : formation en apprentissage, formation continue.

Un autre sujet à aborder pourrait être celui des statistiques dans les relations entre universités et entreprises.

Un autre concerne les indicateurs de la rénovation énergétique. C'est un des sujets actuels : comment compter le nombre de logements pour lesquels une rénovation énergétique a été faite ? Et comment pourrions-nous mesurer l'impact des clauses sociales dans la construction ?

Un sujet qui revient lui aussi depuis plusieurs années est le rôle de la statistique publique en région. Que met-on sous cet intitulé ? Comment utiliser les statistiques ? Se retrouvent aussi les questions autour du Big data, de l'Open data et de la protection des données. Un des membres du CRIES demandait également comment, dans un contexte de baisse des moyens, maintenir la qualité des productions statistiques ?

Une autre question, plus du ressort de l'INSEE, est de réaliser un retour d'expérience du recensement de la population rénové. Le nouveau recensement existe depuis 2004 et certains membres souhaiteraient débattre de la richesse apportée par ce nouveau recensement par rapport à un recensement traditionnel décennal, ainsi que sur sa fiabilité. Nous pourrions aussi discuter des modifications intervenues dans les questionnaires de ce recensement de la population rénové et de la diffusion en découlant.

L'INSEE souhaite également informer, mais plutôt en assemblée plénière, sur la mise en place de comparaisons entre les grandes métropoles européennes. A l'heure actuelle, un groupe de travail réfléchit au sein de l'Institut sur des indicateurs permettant de mesurer l'attractivité des grandes métropoles européennes. Si ce groupe de travail rend ses conclusions avant la prochaine assemblée, il sera susceptible de nous présenter les indicateurs retenus.

L'outil OMPHALE permettant d'établir des projections démographiques est en cours d'actualisation. Les premiers chiffres à l'infranational seront disponibles au cours du premier trimestre 2017. Un certain nombre de travaux et d'études en partenariat vont être réalisés. Nous pourrions vous présenter ces nouveaux chiffres au cours de l'assemblée plénière de l'an prochain, ainsi que les résultats des études qui auront pu être menées.

Au cours de la rencontre sur le numérique d'avril, le Conseil régional nous avait informés de l'existence d'un certain nombre d'études et de travaux sur le sujet et de la disponibilité des données sur le numérique hors schéma traditionnel – c'est-à-dire hors enquêtes thématiques. La société Uber avait par exemple fourni ses données à des chercheurs pour qu'ils les analysent. Il y a certainement d'autres exemples et nous nous demandons comment le

CRIES pourraient s'emparer de ce sujet, examiner quelles sont les statistiques qui existent hors schéma traditionnel sur le numérique et comment les utiliser.

J'ai également mis « autre ? ». Je vous ai parlé tout à l'heure des avis d'opportunité, mais rien ne vous empêche, si vous ne souhaitez pas avoir un avis d'opportunité, de présenter, au cours d'une assemblée ou d'une rencontre, une enquête que vous êtes en train ou sur le point de mener.

Échanges avec la salle

Éric FORTI : Merci Sylvie pour cette présentation assez précise des différentes propositions de thématiques qui ont été exprimées par les membres du CRIES. A ce sujet, nous avons prévu un petit temps d'échanges, à la fois sur ce que vient de présenter assez rapidement Sylvie et qui mérite peut-être quelques précisions quant aux objectifs que vous formulez quand vous avez suggéré ces thèmes de travail, mais également pour revenir sur la présentation qui a été faite du bilan 2015-2016 et de sa traduction financière. N'hésitez pas à demander des précisions et à poser des questions si vous en avez.

Daniel SCHAEFER, Chambre de commerce et d'industrie de Paris Île-de-France : J'aimerais faire une suggestion pour le mois de janvier. Le mois de janvier est un mois important en vue des élections présidentielles. Nous pourrions donc, à cette occasion, préparer un package portant sur des données essentielles et objectives concernant l'économie et le social, l'emploi bien entendu, mais aussi d'autres composantes. Celui-ci aurait l'avantage d'être diffusé, publié, et il permettrait de donner un éclairage aux Franciliens, et même plus loin, sur tout ce qui va se dire durant la campagne de droite et de gauche et d'objectiver les informations. La question du mois de janvier sur l'emploi est intéressante, mais peut-être pourrions-nous y ajouter une petite composante supplémentaire.

Michel MITTENAERE, CESER Île-de-France, 3^{ème} collège : Les questions d'habitat, d'habitants et de logement me préoccupent. Malheureusement, je n'ai pas pu être présent le 7 juin, ni même participer à la demande qui s'en est suivie. Je n'ai pas encore travaillé les documents du 7 juin, mais je ne manquerai pas de le faire, bien entendu.

Une question me préoccupe, celle de la fiabilité des statistiques sur la connaissance des montants des loyers et de leurs augmentations. Nous siégeons à l'OLAP, nous sommes membres de cet organisme depuis qu'il existe. D'autres organismes existent, comme Clameur (Connaître les Loyers et Analyser les Marchés sur les Espaces Urbains et Ruraux). Il y a des interrogations sur les méthodes de travail quant à la collecte des montants des loyers dans le privé, y compris dans le social, où c'est sans doute beaucoup plus facile. J'aimerais donc bien aborder cette question de méthode dans une rencontre du CRIES.

Éric FORTI : Merci Michel. Pas d'autres questions ? Peut-être les membres ici présents peuvent-ils réagir sur les propos qui viennent d'être tenus et les propositions qui viennent d'être faites. Je dirais effectivement que nous sommes partis sur la préparation, en janvier, d'une journée consacrée à l'emploi, qui est un sujet majeur. Même si je comprends bien les propos qui viennent d'être tenus par le représentant de la Chambre de commerce, la tentation est grande, dans cette période préélectorale, de s'appuyer sur des chiffres permettant, au moins sous certains angles, d'aborder la question du bilan des gouvernants.

Je dirais simplement que nous sommes dans une période un peu turbulente, c'est le mot qui me vient à l'esprit. En effet, nous assistons, tous autant que nous sommes, du point de vue de nos administrations ou de nos structures représentées ici, à une période de transition. Au-delà des transitions démocratiques et des transitions électorales qui s'annoncent – mais c'est le jeu de la démocratie, nous n'avons pas à nous en plaindre – une série de mesures et de réformes ont globalement été mises en place et ont bousculé tous nos organismes, ne serait-ce que dans la référence qu'ils ont avec leurs territoires.

La loi NOTRe a consacré beaucoup de développements de cette nature. Comme nous l'évoquions tout à l'heure, les périmètres statistiques sont en train d'évoluer, sans forcément que l'on sache de quelle manière les responsabilités et les prérogatives des exécutifs sont

déterminées par ce nouveau découpage territorial. Nous ne savons pas encore comment cela va se terminer. On parle de Conseil régional, de métropoles, de départements, d'agglomérations, d'EPCI et d'ETP ; arrivent les bassins économiques emploi-formation, etc. Et nous avons le sentiment – mais peut-être n'est-ce qu'un sentiment personnel – que ce redécoupage, que tous ces maillages territoriaux, ne sont pas forcément inscrits à l'aune de l'intérêt général, mais très souvent liés à des rapports de force entre les différents exécutifs qui gouvernent ces territoires. Nous avons le sentiment qu'à l'aune de ces élections présidentielles qui vont redistribuer les cartes du pouvoir, nous pouvons nous attendre, nous, acteurs de la société civile, statisticiens, à découvrir un certain nombre de choses que nous n'imaginions pas encore aujourd'hui.

Sur ces questions, c'est bien la problématique du CRIES de s'adapter à ces évolutions de plus en plus compliquées. Et les acteurs professionnels de la statistique pourraient vous dire mieux que moi comment un redécoupage ou remaillage territorial modifie les méthodes et l'approche de ce que nous souhaitons observer et mesurer. A ce titre, il nous paraît ambitieux, mais nous pourrions y revenir, de rentrer dans une logique de présentation, de bilan global des aspects économique et social de l'activité publique développée ces dernières années.

Ceci dit, et Sylvie l'abordait tout à l'heure, dans cette journée consacrée à l'emploi qui se prépare, il est évident que nous ferons le lien avec la formation professionnelle. En effet, nous sommes certains que cela relève de la compétence du Conseil régional. La loi NOTRe précise aussi que le Conseil régional est investi de cette responsabilité sur les politiques publiques concernant la coordination et l'organisation de la formation professionnelle. C'est également le cas pour le développement économique, mais pas pour l'emploi qui est une prérogative de l'État, avec des rapports à construire avec les collectivités locales infrarégionales, départementales parfois.

Il ne s'agit donc pas de vous renvoyer aux calendes grecques où nous aurions le temps et une certaine sérénité pour aborder tous ces sujets, mais je pense qu'une des logiques qui doit nous animer est le réalisme de ce que nous pouvons faire dans le temps très court qui nous est imparti pendant les mois à venir. En effet, comme Sylvie le rappelait tout à l'heure, nous allons traverser une période de réserve électorale qui va diminuer les capacités de nous réunir et le nombre de journées thématiques que nous prévoyons d'habitude.

Je ne vous renvoie pas un refus, je veux simplement vous mettre en garde, car « qui trop embrasse, mal étreint ».

Marie-Christine PARENT : Je compléterai un peu d'un point de vue statistique. Tout d'abord, pour ce qui est du bilan que vous indiquez, je voulais juste rappeler que l'INSEE, avec la Chambre de Commerce de Paris et l'IAU, sort chaque année les chiffres clés de la région Île-de-France. C'est un panorama qui peut être ancien. Ce n'est pas un bilan de quinquennat. Mais peut-être pourrait-il être diffusé davantage.

Concernant l'emploi, Sylvie a omis dans sa présentation un point auquel je suis très attachée. L'emploi n'est pas un concept absolu. Vous avez la personne qui est en emploi parce qu'elle n'est pas chômage (concept de marché du travail), nous sommes là dans le bouclage économique $\text{emploi} + \text{chômage} = \text{population active}$. Et vous avez d'autre part les emplois, c'est-à-dire les postes de travail (à temps complet, à temps partiel, etc.) tels qu'ils sont offerts par les entreprises. Il est très important d'avoir conscience de cela, car, notamment en matière de conjoncture, si vous comparez l'évolution trimestrielle de l'emploi publiée par l'Insee et certaines publications des URSSAF, vous n'aboutirez pas aux mêmes chiffres, car ces deux publications n'utilisent pas les mêmes concepts. Nous avons des tables de passage qui nous permettent de montrer que les écarts peuvent être considérables entre l'emploi au sens de la population active en emploi et l'emploi en termes de postes de travail au sens de l'activité économique.

Je voulais donc vous le signaler. Il faut vraiment faire attention à ce que l'on présente et à ce que l'on met en avant et pour quel usage.

Si je peux me permettre, je dirai un mot au sujet de l'OLAP. L'OLAP a présenté ses chiffres et sa méthodologie lors d'une de nos rencontres. Concernant la labellisation des chiffres de l'observatoire, il existe une autorité, l'Autorité de la Statistique Publique (ASP) qui peut labelliser des sources qui ne sont pas produites par les services statistiques publics au sens strict du terme. Je sais que la Chambre des notaires a demandé que son indice de prix du mètre carré soit labellisé.

Les avis de labellisation statistique sont rendus après un audit des processus mis en œuvre qui regarde la fiabilité et, dans un certain nombre de cas, impose un processus de production transparent et traçable.

Dans les derniers avis de labellisations, vous avez eu un avis sur certaines données conjoncturelles produites par l'ACOSS et un sur les DEFM qui préconise d'interpréter les évolutions en tendance trimestrielle plutôt qu'au mois le mois et qui donne la marge d'appréciation. Les avis relatifs à la labellisation des données administratives sont disponibles sur le site de l'ASP. Il faudrait vérifier si un avis n'existe pas pour les données de l'OLAP.

Par ailleurs, une statistique doit non seulement être labellisée et fiable, mais aussi indépendante. L'ASP vérifie bien qu'il n'y ait pas d'intérêts publics ou privés, qui pourraient conduire à biaiser cette statistique.

Éric FORTI : Michel, je pense que nous ne ferons pas de deuxième journée sur le logement en 2017. Relis bien les actes de la dernière journée qui a été assez riche et peut-être trouveras-tu des réponses à ces demandes grâce aux précisions que vient de donner Marie-Christine.

Michel MITTENAERE : Honnêtement, je ne pense pas que j'y trouverai les réponses à ces interrogations.

Éric FORTI : Peut-être certaines de vos demandes ou propositions n'ont-elles pas été traitées sur les différents thèmes qu'a présentés Sylvie. Vous pouvez rajouter des propositions, même si vous aurez compris que cela ne nous arrange pas trop dans la période qui s'annonce, mais nous pourrions les reporter aux périodes ultérieures.

Sylvie DRUELLE : Il faudrait plutôt que nous fassions une priorisation de tous ces sujets. Sachant – et peut-être l'avons-nous un peu oublié ce matin – que nous organisons des rencontres au CRIES, mais que nous pouvons aussi faire des groupes de travail, beaucoup plus restreints, pour parler d'une problématique en particulier.

Marie-Christine PARENT : Je pense que nous pourrions éventuellement monter un groupe de travail autour des projections démographiques, car cela impacte beaucoup nos politiques publiques, notamment en Île-de-France où le solde migratoire est difficile à évaluer. La région perd beaucoup plus de population qu'elle n'en récupère. Il y a donc de grands enjeux en matière d'attractivité du territoire et d'attractivité de l'emploi. Il y a souvent des jeunes qui arrivent, qui font une formation et qui repartent après un premier emploi ailleurs, vers une qualité de vie qu'ils imaginent meilleure qu'en région francilienne. C'est là une problématique importante, qui doit être prise en compte par nos politiques publiques.

Pour donner un exemple, suite au baby-boom des années 2000, les universités franciliennes ne parviendront sans doute pas à ouvrir suffisamment de places pour les nouvelles générations d'étudiants. Comment faire, en termes de politique publique, pour que chacun puisse avoir un cursus universitaire ? Faut-il faire un partenariat avec les régions limitrophes qui ont d'excellentes universités ? Mais, évidemment, derrière, se trouvent des problèmes comme le logement étudiant, etc.

Il est donc important d'avoir une projection démographique à relativement court terme et à moyen terme pour adapter les infrastructures.

Éric FORTI : Y a-t-il des réactions suite à cette proposition de Marie-Christine PARENT de constituer un groupe de travail sur l'évolution et l'anticipation des évolutions

démographiques ? Si nous souhaitons anticiper les conséquences, il vaut mieux être précis.

Anne-lise AUCOUTURIER, Direccte Île-de-France : J'aimerais souligner que nous sommes souvent renvoyés à cette question démographique lorsque nous essayons d'expliquer les évolutions de la demande d'emploi et du chômage. C'est un peu compliqué, car nous avons très peu d'éléments sur cette question. Il serait donc, en effet, intéressant de savoir un peu plus précisément sur quels éléments de réponse nous pouvons nous appuyer. Je ne dis pas que nous allons expliquer l'évolution conjoncturelle de la demande d'emploi par l'évolution démographique, car je pense que nous n'aurons pas les mêmes données, mais il peut être intéressant de faire un point précis sur ce sujet. C'est en tout cas un sujet qui nous préoccupe régulièrement.

Anne FOUSSAT, Conseil départemental de Seine-Saint-Denis : Il nous intéresserait de connaître les évolutions de l'emploi par rapport au numérique. Vous disiez tout à l'heure que peu de personnes étaient venues à la rencontre sur le numérique. Il est vrai que se pose la question de la manière d'aborder le sujet. On nous parle de gains d'emplois, de nouveaux emplois et de l'économie autour du numérique, mais est-il possible d'avoir des informations sur la transformation des emplois et peut-être sur le fait que certains emplois peuvent ne plus exister ? En effet, il n'y a pas que des gains et cette adaptabilité de la société et des emplois au numérique pourrait donc constituer une question intéressante. Pour ma part, je ne sais pas du tout comment l'aborder.

Une autre question que nous nous posons en Seine-Saint-Denis concerne l'accès au droit. Nos institutions passent au tout numérique, ce qui renvoie à la question de la formation, non seulement à la formation par rapport à l'emploi, mais à la formation de la population à l'outil numérique et à l'accessibilité d'usage.

Nous ne savons pas comment aborder cette question et nous sentons que cela va impacter très fortement notre société dans tous les domaines, pas seulement celui de l'emploi. Nous le voyons par exemple pour les impôts. Et, en même temps, cela nous permettra aussi d'avoir d'autres sources d'information ou de les utiliser autrement.

Je n'ai pas très bien formulé ma question, mais je vous livre mon interrogation.

Éric FORTI : J'ai cru comprendre clairement ce que vous souhaitiez. Encore une fois, l'impact du numérique dans le développement économique est un sujet qui nous a préoccupés il y a quelques mois avec les conséquences sociales de l'arrivée massive de nouveaux outils, ou plutôt d'une utilisation nouvelle de ces outils qui est en train d'impacter le fonctionnement et l'environnement de notre société, en tout cas sous l'angle du travail et de l'emploi.

Je partage votre sentiment, c'est un sujet que nous avons effleuré lors de cette journée et qui mérite d'être abordé dans le fond. En effet, nous le voyons bien, nous sommes dans une période où l'apport du numérique et tout ce qu'il comporte est en train de considérablement modifier un certain nombre de choses. Cela modifie le lien de subordination et donc le Code du travail, l'organisation des modes de production.

Nous parlons d'économie collaborative sur des plateformes numériques qui l'organisent - je les cite, car nous sommes entre nous, Blablacar, Airbnb, etc. -, mais ces plateformes n'ont rien de collaboratif. Nous voyons bien que le modèle économique sous-jacent au développement de ce type de production n'a rien à voir avec l'économie collaborative ou coopérative. Il est pourtant intéressant d'étudier les conséquences sociales, mais aussi économiques de cette arrivée massive d'outils numériques qui transforment nos relations, que nous soyons producteurs, employeurs, salariés, ou tout simplement citoyens. Vous avez d'ailleurs abordé les conséquences de cette hégémonie du numérique dans toute la relation humaine, qui ont parfois des résultats de fracture sociale et d'inégalité accentuée dans les rapports à ces outils d'information.

Je vous renvoie à la réponse que j'ai eue à la Chambre de commerce. Ce sont là autant de sujets qui mériteraient en effet que le CRIES s'investisse et qu'un groupe de travail se crée,

mais nous aurons des choix à faire dans la période qui s'annonce. Cependant, nous noterons cette approche intéressante dans la journée emploi de janvier où nous pourrions aborder cette question. Je ne sais pas encore de quelle manière nous le ferons, mais je laisse le soin aux statisticiens d'étudier comment il serait possible d'aborder cette question du numérique et de l'emploi et des conséquences économiques et sociales dues à cette prégnance du numérique.

Marie-Christine PARENT : La difficulté que nous rencontrons sur les transformations numériques est que la statistique est une statistique publique qui se hâte, mais lentement. C'est-à-dire que nous avons des données de structure qui ne sont pas toujours très récentes et surtout qui sont parfois en retard sur l'évolution des acteurs et de la société.

Il faut donc aussi que nous investissions, et je ne parle pas seulement là du CRIES, mais aussi de l'INSEE comme on le fait en conjoncture. Il s'agirait d'avoir un socle et de pouvoir ensuite zoomer sur certains domaines, avec peut-être des approches moins fiabilisées mais qui donnent un éclairage, comme l'Insee assoie sa conjoncture trimestrielle sur ses chiffres annuels.

Il est vrai que nous avons donc des marges de progrès sur ce thème.

Sylvie DRUELLE a également parlé du big data. C'est présenté comme la panacée, mais il est vrai qu'il est extrêmement compliqué d'utiliser des données non formatées pour en tirer des chiffres statistiques pertinents.

L'Insee travaille depuis longtemps sur les données administratives. Pour exemple, une grosse partie des statistiques d'emploi est basée sur l'exploitation de la DADS. Nous repensons actuellement tout notre système pour passer à la Déclaration Sociale Nominative. On a mis en place des structures de concertation avec les partenaires émetteurs pour que les données ne bougent pas trop tous les ans. Ce qui n'est pas simple car les politiques publiques évoluent tout le temps. Changer un système d'information est compliqué et onéreux.

En matière de Big data, l'Insee mène actuellement une expérience sur l'exploitation des données de caisse des grandes surfaces alimentaires qui pourraient, à terme, se substituer à une partie des relevés de prix. L'expérience a débuté en 2010 et devrait aboutir début 2019. C'est un exemple qui montre que le processus est long et cela nécessite parfois des modifications de textes législatifs.

Une expérimentation a été aussi menée en matière de mobilisation des données de téléphonie mobile, pour suivre les migrations domicile-travail. Elle n'a pu se concrétiser, car au vu des données fournies par les opérateurs, l'Insee n'a pu élaborer une méthodologie qui permette d'obtenir des statistiques fiables et comparables dans le temps.

Tout cela pour dire que nous nous efforçons de suivre le rythme d'évolution, mais qu'il faut du temps pour faire des choses fiables statistiquement. L'Insee innove aussi dans les méthodes. En effet, il ne s'agit pas de sortir un chiffre à une date donnée, il faut aussi être capable de le reproduire en stock et en évolution par la suite.

Pour revenir au numérique, les données sont anciennes mais on pourrait faire des zooms, comme il l'a été fait lors de la rencontre d'avril, avec le e-commerce et ce, pour donner un éclairage sur certains domaines.

Pour revenir à ce qu'a dit Anne Foussat sur l'accès au droit, je prendrai pour exemple la réponse par internet au recensement de la population. Dans certaines parties de l'Île-de-France et notamment en Seine-Saint-Denis, le taux de réponse par internet est faible non pas parce que les ménages ne sont pas équipés mais parce que tout simplement les questionnaires sont en français. La non-maîtrise de la langue française ou l'illettrisme rend difficile la réponse par internet et il est souvent plus facile de répondre sur un format papier grâce à l'aide d'un agent recenseur. L'Insee devra travailler l'accessibilité à tous, des questionnaires via internet.

En revanche, la collecte par internet permet un enrichissement considérable des questionnaires, grâce à la mise en place de menus déroulants, qui permettent d'obtenir plus d'informations que sous un format papier. Notamment, il va être possible de reconstituer les familles dites complexes qui sont nombreuses en Île-de-France, grâce aux informations collectées par internet.

Éric FORTI : Vous voyez là l'illustration complète de ce que nous évoquons depuis ce matin. Les questions sont simples, mais la problématique qu'elles supposent mérite qu'on y revienne et que l'on précise bien la question. Merci Marie-Christine d'aborder toutes ces choses qui méritent beaucoup plus de temps que ce que nous avons à leur consacrer. Je ne parle pas du temps de travail, mais du délai de réponse aux questions que nous nous posons. Le débat est immédiat, mais il y a des méthodes à éprouver avant de s'engager dans une possible restitution d'enquête.

J'aimerais rediscuter d'un point particulier concernant ce que Sylvie présentait comme un volet « Entreprises » : la mobilité et l'évolution des entreprises en Île-de-France. Pour des raisons diverses et variées, j'aimerais que l'on précise quelle était la suggestion faite à ce niveau-là. Je ne sais plus d'où elle venait ni qui l'avait formulée.

Il est vrai que, dans une logique d'enquête dynamique, il est important de toujours relier l'emploi à l'entreprise, à la forme de l'entreprise, et surtout à la façon dont elle bouge, parfois en Île-de-France, mais parfois bien plus loin aussi. Or les défaillances, les délocalisations et autres sujets concernant directement l'emploi à travers les conséquences du développement de la production et de l'entreprise, mériteraient peut-être d'être affinés un peu.

Sylvie DRUELLE : Le problème est que je ne sais pas si le représentant est parmi nous. J'ai retranscrit ce qui nous avait été écrit par mail, mais nous aurions pu en savoir davantage si il ou elle avait été présent.

Éric FORTI : Nous pourrions le mettre à l'ordre du jour de la journée emploi. Cela pourrait se raccrocher à tout ce que l'on connaît sur l'évolution des entreprises et leur mobilité en Île-de-France. Ou cela ne vous paraît pas réaliste ?

Marie-Christine PARENT : Il y a une grosse interrogation dans le cadre du groupe de travail lié à la construction du métro du Grand Paris sur la manière dont cela va réorganiser le tissu productif au niveau de l'Île-de-France, et pas seulement en Île-de-France. Il y a de vraies questions de logique d'implantation territoriale des entreprises entre le cœur métropole et une partie de la grande couronne, qui peuvent se poser.

Élisabeth FAGUER, IAU : L'IAU a souvent réalisé des travaux avec vous et participé à des présentations. Nous nous trouvons en ce moment dans une situation de transition. Nous avons un programme d'études pour 2017 qui est en cours d'élaboration et de discussion avec la Région. Ce programme est déjà très chargé. Nous ne pouvons donc pas vous faire de propositions très précises. En revanche, en fonction des sujets que vous avez retenus, il y a probablement des choses sur lesquelles nous pourrions nous associer à ce moment-là, mais cela sera à voir avec nos différents départements et en fonction de nos charges de travail.

Il y a aussi des travaux en cours qui vont sortir sur l'attractivité de l'Île-de-France et sur le phénomène de migration actuel des entreprises, par exemple. Je vous invite donc à surveiller notre site.

Éric FORTI : J'en profite pour insister sur cette mission du CRIES que j'évoquais déjà tout à l'heure, qui est de circulariser l'information sur toutes les études en cours et les thématiques abordées par les différents organismes que vous représentez ici. Il s'agit en quelque sorte de socialiser les travaux qui ont été réalisés par les uns et les autres, les listes de tâches en cours ici et là, cette communication réciproque nous permettant d'approcher une plus grande cohérence plus qu'une superposition. Dans notre société, nous avons du mal à communiquer et peut-être pourrions-nous le faire beaucoup mieux, car nous avons parfois des doublons ou des investissements dans des chantiers qui n'ont pas forcément été repérés par les autres organismes.

Voilà donc une manière d'illustrer une des missions très importantes du CRIES qui est de mettre en coordination, en cohérence tout ce que traitent les uns et les autres, ce qui est encore plus intéressant pour l'utilisateur.

Élisabeth FAGUER : J'ajouterai quelques mots, simplement pour vous informer qu'il existe une newsletter mensuelle à laquelle vous pouvez vous inscrire pour être tenus informés de tout ce que fait l'IAU.

Éric FORTI : Vous le savez si vous avez déjà participé à nos journées, nous avons très souvent fait appel à l'IAU sur des études en cours. Dans d'autres lieux que le CRIES, car je suis également rapporteur permanent au CESER, j'utilise beaucoup les informations issues des études que vous produisez chaque année.

Olivier LEON, Insee, direction régionale d'Île-de-France : Je vous renvoie à la réalisation en cours d'une étude, à paraître en janvier, en collaboration avec l'IAU sur les transferts d'établissements. Ceux-ci peuvent rendre compte à la fois de l'attractivité économique de la région lorsqu'on observe les transferts entre la région et une région voisine, mais également lorsque l'on observe des transferts à l'intérieur de la région, là on rend compte d'une logique de redéploiement interne du tissu productif au sein de l'espace régional et métropolitain.

Marie-Christine PARENT : Pour revenir sur les inégalités territoriales, la Direction régionale de l'Insee sort la semaine prochaine une étude sur la réussite au brevet des collèges en Île-de-France.

Olivier LEON : Cette étude met en regard la réussite au brevet des collèges, et notamment l'obtention de mentions, avec la composition sociale des territoires. On observe effectivement une certaine corrélation entre l'obtention d'une mention et les revenus, enfin les caractéristiques sociales des territoires.

Éric FORTI : Cela fait justement le lien avec l'aparté que je faisais avec Sylvie et qu'elle a évoqué dans sa présentation tout à l'heure. Dans le cadre de la journée emploi qui se prépare, nous pourrions aborder non pas l'angle de la mobilité des entreprises, car la proposition qui a été faite à ce sujet constitue une problématique à part entière, mais en raccrochant cette réflexion aux problématiques autour de la formation professionnelle.

De quelle manière pensez-vous que nous puissions aborder cette question sous cet angle-là et avez-vous des travaux en cours sur cette problématique de la formation professionnelle, continue, initiale ?

Sylvie DRUELLE : A la suite de la rencontre sur l'emploi, où nous aborderons à mon avis le lien entre emploi et formation, nous pourrions éventuellement refaire une demi-journée sur la formation. Mais quelle serait votre problématique sur ce thème ?

Daniel SCHAEFER : L'apprentissage.

Olivier LEON : Je vous signale également le démarrage d'une étude en cours sur les leviers d'alimentation de certains métiers cibles qui ont besoin de se renouveler, soit parce qu'il y a des départs en retraite, soit parce qu'ils sont en plein essor. Nous regarderons s'il existe un lien fort entre la formation qui a été dispensée et le métier que l'on exerce. Si ce lien est fort, cela signifiera que le levier formation peut constituer un vrai levier pour alimenter ce métier qui en a besoin. En revanche, s'il ce lien est faible, cela signifiera que le levier est moindre. D'autres leviers peuvent être le changement de métier en cours de carrière ou le passage entre l'emploi et le chômage. D'ici 2018, nous aurons donc une cartographie des différents leviers d'alimentations pour certains métiers cibles qui sont en cours d'identification.

Marie-Christine PARENT : C'est une étude qui sera réalisée en partenariat avec Défi-Métiers. Tel a été le cas pour l'étude sur la réussite au brevet des collèges, avec les rectorats.

Alain BUAT, CROCIS de la CCI Paris Île-de-France : Dans le complément des problèmes

de formation, je pense qu'il serait intéressant de faire des comparatifs des différents dispositifs qui sont à l'heure actuelle sur le marché pour remettre en route les décrocheurs scolaires. Il y en a 150 000 sur l'ensemble de la France, dont une partie sur l'Île-de-France, mais je n'en connais pas le nombre. Un certain nombre de dispositifs me paraissent intéressants à étudier, car même s'ils sont nationaux, ils ont des implications régionales. Je pense aux écoles de la deuxième chance, à la Garantie Jeunes et à d'autres dispositifs de cette nature.

Éric FORTI : Merci, voilà des considérations intéressantes pour la préparation de notre journée emploi, avec des thématiques centrées autour de la formation, de l'apprentissage et de l'alternance.

Benoît OUDIN, Conseil départemental de l'Essonne : Je suppose qu'il serait également intéressant de remettre en perspective les notions d'emploi avec la géographie du logement. Nous sommes aussi dans un triptyque logement, emploi, mobilité. En Île-de-France, les mobilités sont extrêmement intenses. On voit bien une spécialisation des territoires entre des territoires vraiment très économiques et des territoires davantage résidentiels. On connaît aussi la complexité d'avoir un logement à côté des zones d'emploi. Les distances ont tendance à s'allonger et on va un peu plus vite pour que le temps reste à peu près le même. C'est un sujet extrêmement prégnant, notamment pour les habitants de grande couronne.

Pour répondre à la problématique de l'emploi, il pourrait donc être intéressant de mettre en perspective ces éléments-là, ainsi que d'apporter un éclairage à partir des travaux que nous avons menés en interne sur l'apprentissage. Nous essayons, à partir de leurs niveaux d'études, de faire le lien entre le lieu d'habitation et le lieu où les apprentis étudiants font leur stage. Nous nous apercevons que plus le niveau d'études est élevé, plus la distance est grande, car le stage a lieu dans une entreprise qui se trouve dans le tissu urbain très dense de l'Île-de-France. Il y a donc une sorte de pénalisation de ces étudiants qui sont plutôt éloignés des lieux d'emploi, mais aussi dans leur formation, parce que le tissu d'entreprises se localise de cette manière. Il y a des effets de grappes et les entreprises à forte valeur ajoutée se concentrent dans le centre de l'agglomération, ce qui représente donc des distances un peu plus grandes. Pour les Bac++, il est donc difficilement tenable d'habiter en grande couronne et d'effectuer des allers-retours pour assurer son stage en entreprise.

Marie-Christine PARENT : Effectivement, plus la distance est longue entre le domicile de l'apprenti et son lieu d'apprentissage, plus les risques de décrochage sont importants.

Éric FORTI : Cela fait plusieurs fois que nous revenons sur ce sujet très important de l'apprentissage qui est la prérogative du CESER Île-de-France, comme je le rappelais tout à l'heure.

Je crois que ce thème mérite qu'on lui consacre davantage qu'une sous-thématique dans une journée sur l'emploi. Je pense qu'il faudrait que l'on consacre une demi-journée de notre programme de travail 2017 à la question de l'apprentissage. Un rapport du CESER va sortir prochainement. Il existe également un certain nombre de données et d'études dans les chambres de commerce, au Conseil régional avec les CFA et à l'éducation nationale. Je crois que nous avons là matière à faire quelque chose d'important.

Attention, je ne dis pas que l'apprentissage est une lutte contre le décrochage scolaire, ce n'est pas si simple que ça. Cependant, votre question, Monsieur BUAT sur les décrocheurs, la question de l'apprentissage et des conditions d'exercice de ces apprentis, de leur logement, de l'éloignement de leur domicile à leur lieu de stage, etc. sont des problématiques sociales très prégnantes en Île-de-France. Parce que cela touche la jeunesse, les forces vives de notre société et parce que cela touche éminemment la préparation du tissu productif de demain. Si nous voulons être une région attractive, voire la plus attractive d'Europe puisque nous sommes en compétition au niveau européen, je pense qu'il faut aborder l'apprentissage d'une façon plus précise que ce que nous pourrions faire lors d'une journée liée à l'emploi, même si c'est tout à fait justifié.

Avec l'assistance de Violaine, je propose donc le défi de synthétiser nos échanges avant 11

heures, heure de la pause, afin d'essayer de définir un petit programme consensuel du choix des thématiques pour l'année qui s'annonce.

Nous pouvons déjà valider une journée emploi. Un certain nombre de choses restent à préciser, mais celle-ci aura lieu sur une journée complète à la fin du mois de janvier. La date n'est pas encore retenue, car il est difficile de trouver des salles à cette période. Ce thème semble faire consensus. Nous aborderons les différentes évolutions de méthodes de comptage et de gestion des données, car, comme le disait Marie-Christine PARENT tout à l'heure, il s'agit, sur la question de l'emploi, de se mettre d'accord sur ce que l'on observe et sur la manière dont on la traite et aussi de savoir quelles données nous traitons.

Si vous êtes d'accord, nous pouvons donc valider cette journée.

Sylvie DRUELLE : J'ajouterais que nous ferons appel à un certain nombre d'entre vous autour de la table pour faire cette journée. Je ne cite personne, mais je pense à des organismes qui se seront bien reconnus étant donné ce que nous avons dit de cette journée sur l'emploi.

Éric FORTI : C'est une règle que vous devez connaître, même si elle n'est malheureusement pas vendeuse : si vous proposez des choses, vous allez avoir du travail !

Je pense que nous avons la place en 2017 pour prévoir une deuxième journée ou demi-journée. Le thème pourra être validé plus tard, nous ne sommes pas obligés de définir précisément aujourd'hui en assemblée plénière les thématiques que nous allons aborder. Mais nous voyons bien qu'il y a quelque chose à faire autour de l'apprentissage, de l'organisation de la formation en alternance, des conséquences sociales et autres que cela peut avoir sur la vie quotidienne des jeunes apprentis et leur famille, en droite ligne avec la mobilité des entreprises et leur rapport à la formation continue. Je vous propose donc que nous mettions une priorité à réfléchir sur cette thématique.

Je reviendrais également sur la proposition que faisait Marie-Christine tout à l'heure. Plusieurs d'entre vous ont évoqué la constitution d'un groupe de travail sur l'évolution démographique et ses conséquences sur l'observation statistique.

Marie-Christine PARENT : Si nous organisons un groupe de travail sur la manière de s'approprier les projections démographiques et la manière dont elles vont impacter les politiques publiques, nous pourrions définir le périmètre du sujet à ce moment-là. Il ne faudrait pas se restreindre aux interventions sociales. Parler d'emploi et d'apprentissage est intéressant, mais je trouve que la notion d'attractivité du territoire sur laquelle on travaille, notamment dans le cadre de la métropole du Grand Paris et du Grand Paris Express, a aussi un sens. Le bilan démographique de l'Île-de-France est négatif, car nous formons la compétence, mais nous ne savons pas garder cette richesse de compétence au sein de la région. C'est donc une problématique qui me paraît importante pour le dynamisme de la région

Éric FORTI : Il est vrai que nous n'avons que le mot *attractivité* à la bouche. Il est vrai que les conséquences sociales se mesurent en termes d'emploi, mais aussi qualité de vie, de diminution des déplacements du domicile au lieu de travail, d'harmonisation des lieux de domicile et des lieux de travail. Il est vrai que c'est là un thème qui mériterait que nous lui consacrons du temps. Surtout en 2017, avec toutes les transitions que nous avons pu observer les uns et les autres dans les différents choix de l'administration, territoriale notamment. Ce sujet mérite au moins autant notre intérêt que celui de l'apprentissage.

Sylvie DRUELLE : Si nous montons un groupe de travail, nous ferons appel à vous. Le rythme de réunion sera environ d'une fois tous les deux mois. Le but d'un groupe de travail est que les conclusions soient présentées, soit lors d'une assemblée plénière, soit lors d'une rencontre sur ce sujet.

Éric FORTI : Vous avez fait la différence entre une rencontre thématique d'une journée et un groupe de travail qui suppose des rencontres régulières toute l'année.

Marie-Christine PARENT : Nous allons formaliser un petit cahier des charges du groupe de travail en consultant ceux d'entre vous qui se sont déclarés intéressés. Nous le diffuserons au sein du réseau des membres du CRIES pour vérifier que nous sommes bien en phase avec la demande, ce qui nous permettra des réajustements éventuels.

Alain BUAT : J'aimerais apporter un petit complément, notamment pour l'étude de l'attractivité des différentes métropoles. Le CROCIS vient de sortir une étude comparative sur l'attractivité de Londres et de Paris.

Éric FORTI : Nous allons clore cette première partie de la matinée en prenant une petite pause. Nous nous retrouvons à 11h15, si vous êtes d'accord, pour conclure cette assemblée plénière.

La séance est suspendue.

Éric FORTI : Nous abordons donc cette deuxième partie de la matinée et je vous remercie encore pour vos contributions sur cette première partie. Nous avons là quelques éléments qui vont nous faciliter la tâche dans l'organisation de nos travaux pour l'année 2017.

Cette deuxième partie consistera à présenter quelques études réalisées ou en cours de réalisation. Et nous commençons par Madame Christine CHEVEAU de la DRIAAF, qui évoquera plus de 50 ans de productions agricoles franciliennes.

Il est vrai que cela est surprenant. Je ne le suis plus, personnellement, depuis que j'ai compris que 75 % du territoire francilien est cultivé et que nous sommes donc dans une région de production agricole importante.

3. Présentation de travaux

3.1 - Plus de 50 ans de productions agricoles franciliennes

Christine CHEVEAU, Chargée de mission Sig, DRIAAF/SRISE

Je travaille au service statistique de la DRIAFF : la Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France. C'est un service statistique ministériel positionné dans une direction qui dépend, comme toutes les directions régionales des services déconcentrés, à la fois du Préfet de région et de notre ministère de tutelle, le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Je vais vous présenter aujourd'hui une publication sortie en début d'année. La commande était de faire un panorama centré sur les productions agricoles franciliennes. Comme vous l'avez dit, cela peut paraître un sujet assez exotique de parler d'agriculture en Île-de-France. Néanmoins, l'espace agricole et forestier constitue 75 % du territoire ; l'espace agricole, lui, représente 50 % de l'Île-de-France, ce qui n'est pas négligeable en termes de surface, ni en termes de production.

La commande de départ de la DRIAFF était de réaliser une publication en direction d'un large public. Il s'agit donc d'une publication de vulgarisation en direction des Franciliens. Les Franciliens peuvent aussi bien être l'agriculteur qui connaît très bien le domaine, que l'urbain qui ne connaît de l'agriculture francilienne que ce qu'il entrevoit depuis le TGV lorsqu'il quitte la région. C'est donc un public extrêmement hétérogène et il fallait que nous arrivions à intéresser au maximum l'ensemble de ce public. C'est donc un travail de synthèse et de vulgarisation.

Nous ne sommes pas partis de rien. Notre modèle de départ a été un travail très conséquent réalisé avec l'IAU au début des années 2000 et paru en 2005 : l'Atlas rural et agricole de l'Île-de-France. Cependant, nous n'avons pas du tout traité l'ensemble de ce qui avait été traité à l'époque, mais seulement la partie purement agricole et pas du tout la partie rurale.

Le déclencheur de ce travail a été le recensement agricole qui a eu lieu en 2010, l'équivalent pour agriculture du recensement de la population et, plus précisément, du recensement de population « ancien système » puisque nous sommes toujours sur une enquête exhaustive. Nous avons de nouvelles données sur l'ensemble des exploitations tous les dix ans.

Le choix du centrage sur les productions agricoles a été un choix « politique ». Nous essayons de plus en plus de mettre en avant le fait que produire est au cœur de l'activité agricole. C'est ce qui définit l'exploitation agricole. Cette thématique avait été un peu mise de côté dans les années 1980 - 1990, où l'on était sur des notions de surproduction et de retrait des terres de la production. On commençait alors à dire que les agriculteurs devaient être rémunérés pour d'autres choses, et à sortir l'acte de production du cœur du système.

Le grand changement est intervenu en 2006-2007 quand les prix céréaliers se sont envolés. Il y a eu des révolutions dans certains pays nées de ces envolés de prix. On a alors arrêté la jachère et demandé aux agriculteurs de produire en vue de nourrir une population croissante à l'horizon 2030-2050. Cette thématique est donc revenue sur le devant de la scène à la fin des années 2000.

Le résultat est une publication de 120 pages. Vous avez vu la couverture en introduction de ce diaporama et j'ai inséré ici quelques pages extraites de l'ouvrage. Imprimé, il se présente sous cette forme. Il y a eu très peu d'exemplaires imprimés du fait d'une politique de restriction des budgets. En revanche, la publication est entièrement disponible en ligne, consultable et téléchargeable, sur le site d'archivage de l'INSEE, Epsilon.

Dans cette publication, comme vous le voyez sur les quelques images que j'ai sélectionnées, vous avez du texte, des cartes, des graphiques et, ce qui a beaucoup plu, notamment aux agriculteurs, vous avez une mise en page attractive qui est très clairement humanisée. Nous sommes passés, pour la mise en page, par un cabinet extérieur qui nous a conseillé d'humaniser le propos, les statistiques étant austères pour un certain nombre de personnes. Ce cabinet a vraiment réussi ce travail, assez facilement finalement, puisque nous avons en stock les photographies au ministère de l'agriculture, qui a ses photographes et une photothèque accessible en partie sur internet à un large public. Cette photothèque comprend un grand nombre de photos d'agriculteurs d'Île-de-France car les photographes, qui sont basés à Paris, ne vont pas à Marseille ni à Bordeaux lorsqu'on leur demande d'aller faire des reportages. Ils y avaient donc pas mal de photos en stock provenant d'exploitations agricoles franciliennes. Cela réglait également le problème des droits puisque les agriculteurs avaient donné leur accord pour l'utilisation des photographies.

Je l'ai évoquée tout à l'heure, la source principale qui a été exploitée ici est le recensement agricole. Mais pas seulement, car le panorama utilise d'autres sources de données. Cependant le recensement agricole constitue la seule source en statistique agricole permettant de descendre à des niveaux infra départementaux et donc de réaliser des cartes régionales.

Toutes les autres sources dont nous disposons par ailleurs sont au mieux départementales. En Île-de-France, il est très difficile de descendre au niveau départemental puisque nous sommes une petite région en termes de surface et nos statistiques sont donc généralement bonnes au niveau régional, mais ont tendance à être déficientes pour des départements qui n'ont pas la taille des départements classiques français.

Le recensement agricole est une source simple à mobiliser puisque nous avons les fichiers et l'historique des fichiers. C'est une enquête exhaustive et qui présente également l'avantage d'exister sous sa forme actuelle depuis 1970, ce qui permet déjà d'avoir un recul conséquent et une analyse sur le long terme.

A cette source, nous avons ajouté de multiples autres sources statistiques et administratives. Mais il faut quand même souligner que les sources possibles sur certains sujets sont marquées par des manques importants, des ruptures de séries, des éléments non numérisés, d'où une certaine hétérogénéité des analyses. Si vous parcourez la publication, vous verrez qu'on n'est pas forcément sur les mêmes pas de temps pour toutes les analyses, car nous ne

dispositions pas forcément des sources disponibles, et surtout nous n'avions pas de moyens dédiés qui nous auraient permis de faire des investigations complémentaires poussées. Il fallait faire avec les sources dont nous disposions.

Nous avons choisi d'axer l'analyse sur une période assez longue et sur les aspects économiques. Le titre définitif est *Plus de cinquante ans de productions agricoles franciliennes*. Nous avons mis une perspective historique. Le but était de s'éloigner des questionnements immédiats et des questions à la mode. Nous voulions recentrer sur une analyse qui permette de donner des grandes tendances, des tendances lourdes.

Le premier chapitre porte sur le temps long de l'histoire, puisque nous démarrons au Moyen-âge pour aller jusqu'au début du XX^e siècle. C'est un chapitre assez court, un chapitre de synthèse.

L'essentiel de l'ouvrage, c'est-à-dire les douze autres chapitres, portent sur un temps moyen, 1970-2010, le temps des recensements agricoles, avec une attention plus appuyée sur la période 2000-2010, car l'idée n'était pas de faire de l'histoire pour faire de l'histoire, mais pour comprendre les tendances actuellement à l'œuvre.

Nous avons aussi affirmé la perspective économique. C'est là également une volonté « politique » de notre part. Les productions ne peuvent exister que si elles ont des débouchés et si elles sont rentables. C'est là une notion économique de base, qui est parfois oubliée quand des acteurs extérieurs parlent d'agriculture. Nous voulions donc vraiment nous recentrer sur une perspective économique.

D'où un regard assez appuyé sur les filières aval. Aux grands types de productions correspond une série de chapitres : blé, orge, colza, ... qui les détaille. Pour chacun de ces grands types de production, nous avons essayé de dire à quoi cela servait, quels étaient les débouchés en termes géographiques et en termes d'utilisation.

C'est là une analyse qui est ébauchée dans cette synthèse. Elle aurait dû, dans l'idéal, être plus développée, mais il y a assez peu de sources disponibles sur la question en termes de chiffres. C'est plus une analyse textuelle.

Le panorama se termine sur une analyse des résultats économiques des exploitations de grandes cultures. Nos statistiques nous donnent, au niveau régional, les résultats économiques des exploitations de grandes cultures puisque ces exploitations sont très largement majoritaires dans la région. Pour traiter des résultats économiques des autres types d'exploitations, nos échantillons sont trop restreints et ne nous permettent pas de sortir des données.

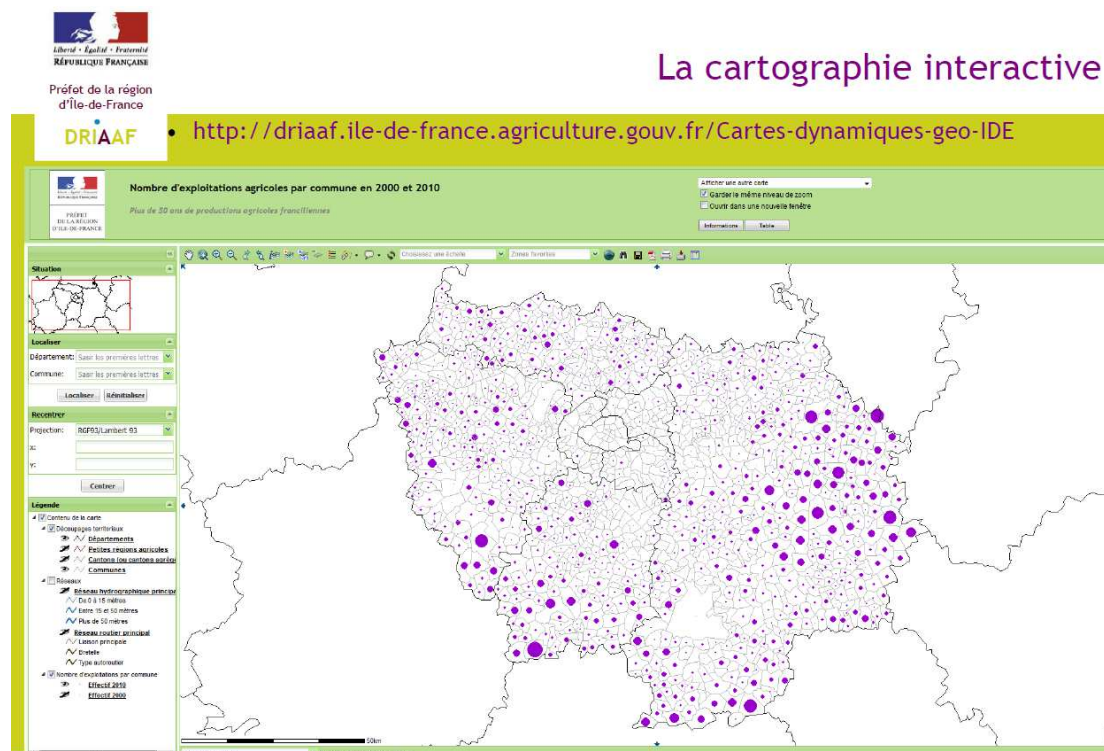
Nous avons également souhaité une perspective géographique, comme nous l'avons vu tout à l'heure. Nous avons donc mis beaucoup de cartes dans ce panorama. La cartographie est riche, et même plus riche que ce que l'on peut voir dans la publication elle-même puisque celle-ci s'accompagne d'un ensemble cartographique plus vaste qui est disponible en ligne et totalement accessible, sous format PDF, en cartographie interactive, avec de nombreuses séries 1970-2010 pour beaucoup de thématiques. L'ensemble des données de base qui ont servi à constituer cette cartographie sont également téléchargeables et réutilisables par n'importe quel organisme ou personne intéressés.

Je mettrai tout de même un bémol à la perspective géographique qui comporte un aspect que je trouve, personnellement, un peu frustrant. En effet, cette perspective géographique est bornée aux frontières régionales. Nos cartes sont centrées sur l'Île-de-France, ce qui donne une vision assez biaisée des productions agricoles franciliennes qui sont intégrées dans des systèmes largement multiscalaires qui dépassent très nettement les limites de la région : des systèmes nationaux, européens, internationaux. Cela pourrait être évoqué avec des croquis, mais cela ne peut pas être cartographié. Cet aspect est développé essentiellement dans l'analyse textuelle.

Cette difficulté est liée au manque de sources mais aussi, en partie, au caractère régional de

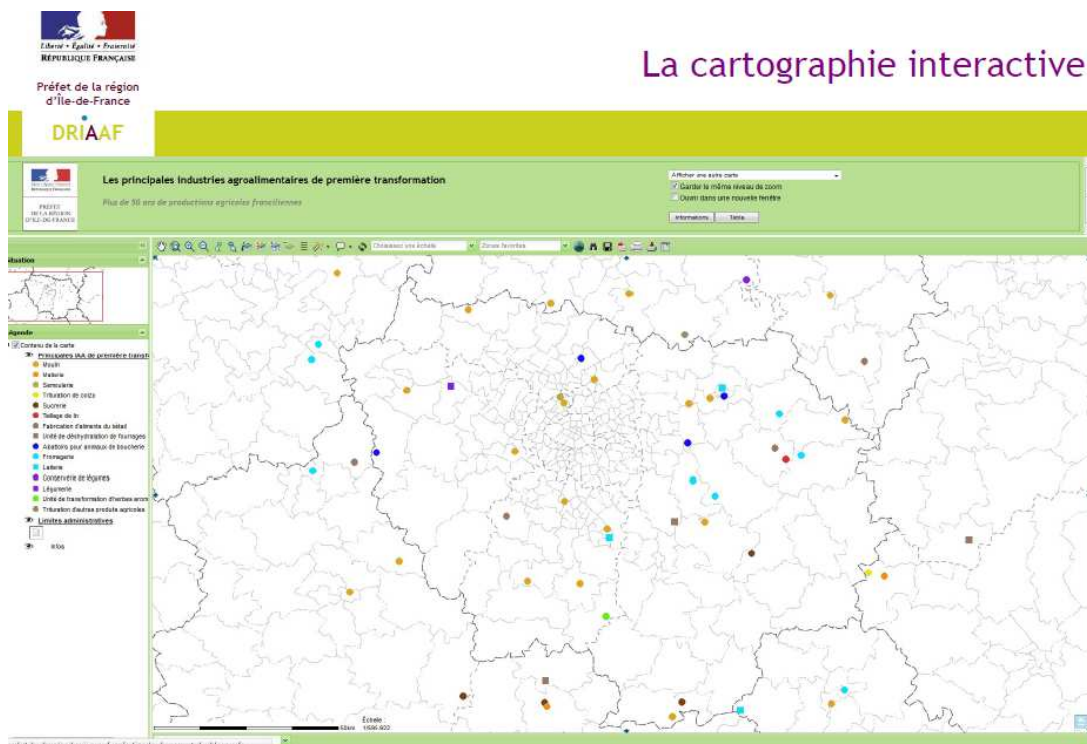
la commande. En effet, il est assez difficile de faire admettre aux personnes qui commandent ce genre d'ouvrage que l'on va faire une publication qui parle des productions agricoles franciliennes pour mettre en avant la région Île-de-France, mais qui, au final, va montrer que l'agriculteur francilien pourrait tout aussi bien être situé en Champagne ou en Normandie. Je pense que cela ne passerait pas très bien politiquement dans ce type de commande.

Voici un exemple de cartographie interactive.



Ce type de cartographie interactive est assez facilement réalisé au ministère de l'agriculture car nous utilisons des outils qui sont développés par le ministère de l'écologie et par le ministère de l'agriculture, et qui sont mis à notre disposition, ce qui pour nous est donc assez simple et pas coûteux à mettre en œuvre.

La carte suivante est une des rares cartes qui sorte un tout petit peu de la région. C'est la carte des industries agro-alimentaires de première transformation qui peuvent avoir un lien avec l'agriculture francilienne. J'avais réalisé ce travail pour les besoins d'un plan régional sur l'agriculture francilienne. J'avais insisté sur le fait qu'il ne fallait pas n'avoir que les industries agro-alimentaires de la région, mais essayer, au moins pour les zones frontalières, d'avoir les industries agro-alimentaires.



Le deuxième axe, qui est un peu moins développé, c'est l'agronomie. C'est aussi un peu frustrant quand on vient du milieu agricole puisque c'est notre cœur de métier. Mais cela provient en fait des sources statistiques dont on dispose.

Dans la partie historique, nous avons insisté sur les éléments agronomiques fondamentaux qu'il nous paraissait vraiment important de rappeler, notamment à un public urbain. Mais nous avons très peu développé ensuite les aspects agronomiques, ce qui vient du fait que les enquêtes statistiques comportent peu d'éléments agronomiques. Le recensement agricole, par exemple, est une enquête analytique qui ne contient que des éléments épars du point de vue de l'agronomie. L'agronomie s'analyse de façon systémique, ce que nous ne pouvons pas faire avec le recensement agricole. Des développements sur l'agronomie nécessiteraient vraiment un travail complémentaire avec des chercheurs agronomes.

Dans cette première partie, j'ai essayé de vous montrer comment nous avons construit notre panorama. Dans la deuxième partie de mon propos, je vais très rapidement vous donner une des lectures possibles de ce panorama, ce que j'ai appelé « les tendances majeures », ce sur quoi nous avons insisté dans le panorama.

La première tendance majeure ne vous étonnera pas si vous connaissez un peu l'agriculture francilienne. Nous n'avons pas redécouvert les choses, c'est un travail de synthèse. La première tendance majeure est que la région Île-de-France se spécialise de plus en plus en grandes cultures. Historiquement, ce qui faisait la spécificité de la région francilienne est qu'elle était relativement diverse.

Il y a toujours eu de la céréaliculture, l'Île-de-France était le premier grenier de Paris. C'était lié aux difficultés de circulation rencontrées jusqu'au XIX^e siècle. L'Île-de-France était donc le plus proche pour alimenter Paris.

Jusqu'au XX^e siècle, cette céréaliculture n'allait pas sans élevage. Il y avait une présence assez notable de l'élevage en Île-de-France.

On avait une présence forte de la vigne, car l'Île-de-France était une très grande région viticole au Moyen-âge. Nous avons basculé de la qualité à la quantité au cours de l'époque moderne (XVII^e - XVIII^e siècle), puis la viticulture s'est éteinte en Île-de-France au XIX^e siècle. Il reste trois communes en Île-de-France qui appartiennent à l'appellation Champagne. Après

c'est de l'agriculture urbaine, qui n'est pas de l'agriculture productive, mais plus pour commémorer ce souvenir de l'époque où on était une grande région viticole.

Une présence forte des productions de légumes, de fruits, de fleurs et de plantes ornementales s'est également développée à partir du Moyen-âge. Le terme « maraîcher » vient du Marais qui est un des arrondissements de Paris. Cela a été très fort jusqu'au XX^e siècle, et on voit très bien dans notre panorama le déclin rapide de ces productions qui se poursuit encore aujourd'hui.

Depuis le milieu du XX^e siècle, nous sommes dans des spécialisations croissantes en grandes cultures. C'est lié à la spécialisation interne des exploitations céréalières. Auparavant les exploitations avaient besoin de l'élevage pour l'engrais. A partir du moment où l'élevage n'a plus été nécessaire pour produire de l'engrais, le système a été simplifié pour aboutir à la céréaliculture « pure », c'est à dire uniquement des productions végétales.

Le mouvement de spécialisation en grandes cultures est donc interne. Il est aussi externe, car les exploitations qui produisent des cultures spéciales : fruits, légumes, fleurs, ne cessent de reculer. Ce recul a des causes assez complexes, il n'existe pas un facteur unique capable d'expliquer la force de ce recul.

Le premier facteur qui a enclenché ce recul est l'amélioration des techniques de logistique et de transport. A partir du moment où nous avons été concurrencés par les autres régions, nous avons perdu une grande partie de notre avantage. Le premier avantage était la proximité. Quand la proximité n'a plus été un atout, nous avons commencé à décliner.

Un autre facteur est le caractère assez élevé des coûts de production, notamment la main d'œuvre. Ces problèmes ne sont pas nouveaux, ils existent depuis le XIX^e siècle. C'est aussi ce qui a poussé les exploitations céréalières à se mécaniser au maximum. Cela se voit encore aujourd'hui pleinement à l'œuvre dans les difficultés des exploitations maraîchères. Pour le maraîchage, il s'agit généralement d'une main-d'œuvre immigrée saisonnière issue d'Europe de l'Est.

Comme je vous le disais, il y a un recul des « surfaces spécialisées en légumes frais ». J'ai choisi cette appellation car j'ai exclu les surfaces cultivées en légumes destinés à la transformation, c'est-à-dire les petits pois ou les haricots verts qui seront surgelés ou mis en conserves.

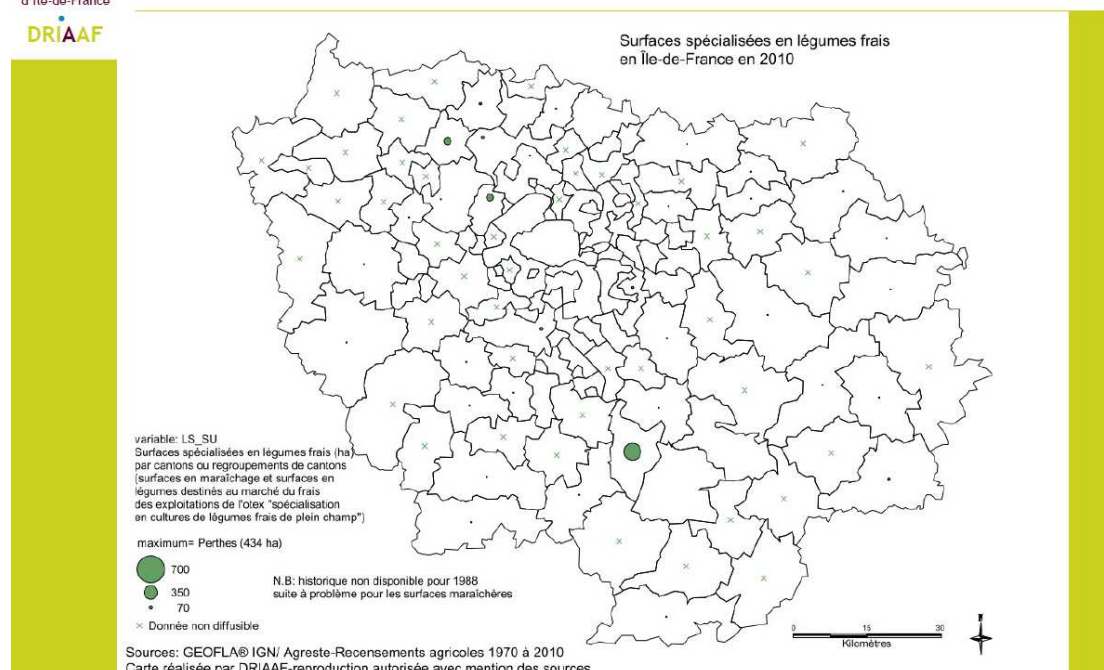
C'était la situation en 1970. En 2010, sans trahir de secret statistique, on voit que c'est du côté de Fontainebleau que sont les producteurs de salades qui font l'essentiel des surfaces spécialisées en légumes frais aujourd'hui. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'autres producteurs ailleurs, mais ce sont des producteurs qui ont des surfaces plus réduites.



Préfet de la région
d'Île-de-France

DRIAAF

Surfaces spécialisées en légumes frais en 2010



L'autre tendance majeure, c'est l'insertion des grandes cultures dans les systèmes de production nationaux, européens et internationaux. Il s'agit d'une agriculture basée sur un modèle entrepreneurial, sociétaire, même si elle reste quand même en partie liée au modèle français traditionnel de l'agriculture familiale. Ces modèles entrepreneuriaux restent assez attachés à la famille, même s'ils ne sont pas uniquement basés sur elle, car souvent la femme travaille à l'extérieur.

Il n'est pas du tout correct de parler de monoculture en Île-de-France. En effet, il y a souvent cinq à six cultures importantes sur une exploitation. On note toutefois l'importance particulière du blé tendre qui reste au cœur de l'agriculture francilienne et fait traditionnellement sa force.

En revanche, Paris n'est plus au centre de ces productions agricoles franciliennes. Le but de l'agriculture francilienne n'est plus de nourrir Paris, nous sommes maintenant dans des systèmes de transformation et de commercialisation qui dépassent les limites de la région.

Cependant, nous pouvons apporter une nuance à ce schéma, qui est assez importante dans les débats actuels. En effet, nous n'exportons pas tout le blé tendre et nous participons à l'approvisionnement de la filière de première transformation qui reste implantée dans la région, qui est la meunerie. La meunerie est une des seules IAA de première transformation qui n'a pas quitté la région. Nous parlons tout à l'heure de l'attractivité de la région. Pour les IAA de première transformation, l'attractivité de la région est très clairement nulle. Elles sont ailleurs dans le bassin parisien, mais elles ne sont pas en région parisienne, sauf la meunerie. La raison principale que j'ai trouvée à cela est que la meunerie francilienne est fortement orientée vers la boulangerie-pâtisserie artisanale. Il faut donc approvisionner directement chaque boulanger. Il existe des meuniers hors de la région Île-de-France qui l'approvisionnent également, mais c'est tout de même un avantage de ne pas être situé trop loin de tous ces boulangers à approvisionner. C'est pourquoi de grosses entreprises, qui ont envisagé un moment d'aller vers Rouen ont finalement décidé, tout en quittant le cœur Paris, de s'installer du côté de Gennevilliers pour ne pas trop s'éloigner.

La dernière tendance majeure que je voulais relever est l'importance de la période 2000-2010 pour le monde céréalier. En effet, j'ai l'habitude de dire que nous avons vécu durant cette période notre révolution. Nous avons eu une série de réformes de la politique agricole commune qui poursuivait un but de reconnexion des prix du marché européen avec ceux des

marchés mondiaux. Cela a alors été la fin des systèmes d'intervention, d'achat de stocks pour faire remonter les prix lorsqu'ils étaient bas. Cela existe encore, mais ce n'est quasiment plus jamais activé.

L'autre problématique qui s'est posée à ce moment – et il peut y avoir un lien avec la première évoquée – est que les cours internationaux ont été très fortement volatiles depuis 2006, notamment pour les céréales. Cela a vraiment constitué une révolution, car si par le passé, les exploitants agricoles apportaient simplement leur marchandise à la coopérative ou au négociant, ils doivent maintenant s'investir dans la commercialisation, suivre les cours, être réactifs. Toute l'insertion dans les marchés à terme financiers s'est faite à cette période et c'est donc tout un nouveau pan du métier qui s'est développé dans ces années 2000 - 2010. Ce processus n'est pas terminé. La volatilité continue et, contrairement aux années analysées dans le panorama, elle continue dans le mauvais sens pour les exploitants agricoles puisque nous connaissons actuellement de mauvaises années avec des prix très bas. Les réflexions actuelles portent donc sur le développement de systèmes assurantiels afin de s'adapter au mieux à cette nouvelle donne qui n'avait peut-être pas été totalement anticipée. Les réformes de la PAC poursuivaient ce but, mais cela a un peu surpris les gens que cela ait fonctionné. Il faut maintenant s'adapter.

Ce que je viens de vous proposer en trois slides est une des lectures possibles du panorama. Cette lecture est forcément un peu orientée par le fait que je travaille à la DRIAFF et que je suis imprégnée par le monde agricole et céréalier. J'ai eu des retours d'autres types de lecteurs et je trouve que le panorama a globalement réussi à toucher un public assez large, chacun y trouvant des éléments en fonction de ses propres sujets. J'ai trouvé notamment sur internet une analyse tout à fait différente de la mienne, qui se basait sur le chapitre 11 qui parle de la commercialisation, et qui était intégrée dans les problématiques actuelles de circuits courts, etc. Par ailleurs, les agriculteurs ont également fait un très bon accueil à ce panorama.

On voit que ce sont des types de publics très différents qui portent en eux des problématiques très différentes et qui arrivent à trouver des éléments dans ce panorama. De ce point de vue, nous sommes donc assez satisfaits de cette publication.

Je vous laisse aller sur internet le découvrir et en faire votre propre lecture.

Échanges avec la salle

Éric FORTI : Merci beaucoup, Madame CHEVEAU, pour la clarté et la précision de votre discours. Vous avez néanmoins peut-être quelques questions, commentaires ou réactions touchant à la présentation de cette étude.

On voit de plus en plus de citoyens s'organiser pour produire eux-mêmes, parfois dans une logique vivrière, mais aussi dans une logique de qualité de production agricole mieux maîtrisée. Il ne s'agit pas forcément d'une production bio, mais d'une agriculture vivrière raisonnée. On voit aussi des citoyens s'organiser en milieu urbain pour profiter des jardins familiaux et des espaces verts à reconquérir et profiter de l'agriculture pour recréer du lien. Avez-vous les moyens d'observer cela ? Et de quelle manière cette question pourrait-elle être observée, analysée, ne serait-ce que pour mesurer l'évolution des comportements des citoyens en matière de rapport à l'agriculture ?

Christine CHEVEAU : Du point de vue de la statistique agricole, nous n'avons pas de moyens pour observer ce que nous nommons « agriculture urbaine ». La raison est simple : tout ce que nous avons développé dans le panorama repose sur la définition de l'exploitation agricole, ce qui se définit en termes de seuils de surfaces ou de niveaux de production. Or, sur ce type d'agriculture urbaine, on est généralement en dessous des seuils. Au prochain recensement agricole, les plus gros apparaîtront peut-être, mais ce n'est pas la statistique agricole nationale qui peut observer ce genre de phénomènes. S'il est nécessaire d'observer cela, il faut des analyses régionales avec des critères régionaux.

Daniel SCHAEFER : Avez-vous analysé les revenus des exploitants, leur évolution et la

rentabilité des exploitations ?

Christine CHEVEAU : Les revenus des exploitants ne sont pas dans la statistique agricole. La seule source qui pourrait donner le revenu des exploitants est la déclaration d'impôts. Nos exploitants sont sur un modèle entrepreneurial. Ils vont avoir une ou plusieurs sociétés. Ils auront éventuellement d'autres types de revenus, fonciers, etc.

Ce que nous analysons dans ce panorama n'est donc pas le revenu des exploitants, mais le résultat économique des exploitations. C'est ce que la statistique agricole nous permet d'approcher.

Le système actuel, en grande culture, aides comprises, est généralement rentable. Une année comme 2012 où les prix s'étaient envolés est extrêmement rentable. En revanche, la rentabilité est nulle, voire déficitaire, une année comme cette année où nous avons une qualité très bizarre, un rendement extrêmement déplorable et des prix bas.

Ceci étant, nous comprenons aujourd'hui qu'il ne faut plus raisonner sur une année, mais sur deux ou trois années. C'est aussi comme cela qu'il faut que les agriculteurs raisonnent afin que, lors d'une bonne année, ils puissent anticiper les éventuelles mauvaises années à venir. Je pense que c'est quelque chose que l'on voit dans d'autres secteurs économiques et qui, pour eux, est totalement nouveau. Mais, aides comprises, on est au-dessus de la rentabilité des exploitations françaises en général.

Pierre MOULIE : Avez-vous un travail équivalent sur la forêt ?

Christine CHEVEAU : Pour l'instant, non. Je dis pour l'instant parce qu'il semblerait que notre service forestier commence à émettre des demandes en la matière. Ils vont avoir un plan régional à élaborer et nous disposons d'un certain nombre de statistiques forestières à mobiliser. Dans l'absolu c'est donc tout à fait possible. Il est d'ailleurs possible que cela se mette en place assez rapidement puisque notre nouvelle directrice a eu des postes à l'ONF et mon nouveau chef de service a travaillé à l'inventaire forestier national.

Marie-Christine PARENT : Depuis quelques années, l'INSEE produit des statistiques annuelles sur les revenus des non-salariés, et il y a les revenus des agriculteurs à partir des données qui sont fournies par la MSA d'un côté pour la partie agriculture, et de l'autre côté par l'ACOSS via le RSI. On peut donc trouver une approche des revenus à ce niveau-là.

J'en profite aussi pour lier ce que vient de dire Madame Cheveau avec nos problématiques emploi. Ces fichiers non-salariés peuvent être rapprochés des données salariés afin de mettre en évidence les multi-activités salariés/non-salariés. Cela a été dit, dans les exploitations agricoles, l'épouse travaille souvent sur l'exploitation tout en ayant un travail salarié par ailleurs en complément de revenus. Parfois l'exploitant agricole lui-même a un emploi salarié complémentaire. Là il faut se poser la question d'un point de vue concept : considérons-nous que l'emploi de l'épouse ou de l'entrepreneur est majoritairement un emploi non salarial ou un emploi salarial ? Selon l'endroit où l'on se place, la réponse ne sera pas la même. Mais il est vrai qu'en termes de revenus et de temps passé, ce sont bien deux emplois qui sont occupés par la même personne dans l'économie.

Sylvie DRUELLE : De mémoire, quand nous faisons les comptes régionaux de l'agriculture, les revenus franciliens étaient parmi les premiers de la France, en particulier ceux des exploitants en Seine-et-Marne. Est-ce encore le cas ?

Christine CHEVEAU : Je voudrais insister sur le fait que je ne parle pas de revenus d'exploitants, mais de résultats d'exploitation. Notamment dans le nord de la Seine-et-Marne, je pense qu'il y a une très grosse différence, plutôt dans le bon sens pour les exploitants. En effet les résultats, en année normale, sont très bons.

Éric FORTI : Je vous remercie beaucoup pour cette présentation et les questions qu'elle a suscitées. Nous enchaînons cette deuxième partie de la matinée avec Monsieur Bourles, de la direction régionale Île-de-France de l'Insee, qui va présenter une étude, ou plutôt une

méthodologie concernant le « sous-emploi » et ce que l'on appelle le « halo autour du chômage », un phénomène presque aussi important que le chômage.

3.2 - 520 000 Franciliens touchés par le « sous-emploi » ou le « halo autour du chômage », un phénomène presque aussi important que le chômage

Ludovic BOURLES, Méthodologue, Insee, direction régionale d'Île-de-France, service statistique

Je vais vous présenter une étude assez récente de la Direction régionale de l'INSEE qui aborde la question des frontières entre chômage, inactivité et emploi. C'est une question qui a fait l'objet de nombreux débats en France à la fin des années 2000 et je reviendrai sur les éléments de débat qui ont amené à ces deux nouveaux concepts.

Je vous présenterai aussi la question de la faisabilité de cette étude qui ne va pas nécessairement de soi. Et nous en viendrons ensuite aux résultats puisqu'elle était effectivement réalisable.

Je commence par un constat. L'étude du marché du travail se résume très souvent aux chiffres du chômage et l'on peut se demander si cela n'est pas un peu restrictif et s'il ne faudrait pas avoir d'autres angles que celui-là.

Je vous propose donc un retour historique. En 2007-2008, il y a une polémique en France, liée à la décision du report du calage du chômage au sens du BIT. Suite à cette polémique, un groupe de travail du CNIS est constitué. Ce groupe se réunit une demi-douzaine de fois et termine ses travaux sous la forme d'un rapport que l'on appelle en général « le rapport de Foucauld », du nom de Jean-Baptiste de Foucauld, rendu en 2008.

Ce rapport pointe que le concept de chômage, au sens du Bureau international du travail, « correspond à une définition restrictive » et dit qu'il est nécessaire d'apporter de nouveaux éléments en complément du taux de chômage au sens du BIT.

Au niveau national, il existe des séries de halos autour du chômage, des séries de sous-emplois, qui sont régulièrement publiées et commentées. Mais nous allons pour notre part nous intéresser aujourd'hui au niveau régional.

Avant de passer à la suite, je vous précise que ce rapport est certainement très important, mais qu'il n'arrive pas non plus dans le panorama de la discussion entre statisticiens du travail de façon tout à fait nouvelle ; des discussions étaient déjà en cours au Bureau international du travail depuis 1982. En 1998 a eu lieu une conférence internationale des statisticiens du travail qui abordait la question du halo autour du chômage.

Je commencerai par revenir à la définition du chômage au sens du BIT qui est, comme le disait le rapport de Foucauld, plutôt restrictive. Vous savez peut-être qu'il y a trois conditions pour être chômeur au sens du BIT. Une des conditions est d'être sans emploi, pas même avoir travaillé une heure parce que, au sens du Bureau International du Travail, si on concourt à la production sous la forme d'une heure de travail, on a concouru à la production et donc on est en emploi. C'est une définition très stricte. L'autre condition pour être chômeur au sens du BIT est d'être en recherche active et d'être disponible. Cela veut dire que l'on a fait des démarches actives dans les quatre semaines précédentes, que l'on est disponible sous quinze jours. Ce sont là un certain nombre de conditions assez strictes.

Une fois qu'on a bien sérié ces trois conditions, si on est strictement dans ce cadre, une personne interrogée par l'enquête emploi est considérée comme chômeuse au sens du BIT.

L'idée d'avoir des indicateurs complémentaires au chômage au sens du BIT, permet de

quantifier ce qui se passe si nous relâchons ces conditions. C'est la raison pour laquelle je les ai regroupées ainsi : d'une part, être sans emploi et, d'autre part, être en recherche active et être disponible.

Si nous relâchons un peu le critère de la recherche active et de la disponibilité, nous obtenons un nouveau concept qui est celui du halo autour du chômage. D'un autre côté, si nous relâchons la condition d'être sans emploi, si nous ne sommes pas aussi stricts au point de considérer qu'il ne faut pas même avoir travaillé une heure, nous obtenons un autre concept : le sous-emploi.

Je vais maintenant définir de façon un petit peu plus précise chacun des deux nouveaux concepts que je viens d'énoncer.

Le halo autour du chômage, ce sont des personnes qui ne sont pas complètement en recherche active et disponibles immédiatement. Soit ce sont des personnes qui recherchent un emploi, mais qui ne sont pas disponibles, en tout cas pas dans les quinze jours. On peut par exemple avoir des personnes qui sont en études ou en formation et qui ne sont donc pas disponibles immédiatement, mais qui recherchent un emploi. Il y a également les personnes qui sont disponibles pour prendre un emploi, mais qui n'en recherchent pas, ou les personnes qui souhaitent travailler, mais ne recherchent pas et ne sont pas disponibles. Pour employer une phrase de la rue, on pourrait dire que ce sont « les chômeurs découragés ». Voilà pour le halo autour du chômage.

Voyons maintenant le sous-emploi. Nous n'allons plus être aussi draconiens sur la question d'être sans emploi. Une personne qui concourt à la production, ne serait-ce qu'une heure dans la semaine de référence, a un emploi au sens du BIT. Nous allons maintenant être un peu moins restrictifs. Les personnes qui sont dans le sous-emploi sont dans deux catégories. La plus importante de ces catégories concerne les personnes en temps partiel qui souhaitent travailler plus, ce qui représente environ 90 % du sous-emploi. Il y a aussi les personnes qui sont en emploi, mais qui, pour des raisons de catastrophe climatique ou autres, sont au chômage technique et donc travaillent moins qu'à l'habitude et souhaiteraient travailler plus.

Maintenant que nous avons défini ces deux concepts, l'idée de la publication et de ce que je vais maintenant vous proposer, est de quantifier ces phénomènes et de décrire les populations. Pour cela il faut se servir d'une source de données dont je vous ai un peu parlé tout à l'heure : l'enquête emploi. Seule l'enquête emploi peut décrire des populations comme celles-là et, comme c'est une enquête représentative au niveau national, il ne va pas de soi que l'on s'en serve à un niveau régional.

Je ne vais pas l'aborder vraiment, mais je vous signale que j'ai réalisé une étude méthodologique préalable, pour vérifier sous quelles conditions il était possible de se servir de l'enquête emploi pour une seule région, à savoir l'Île-de-France. C'est effectivement possible et il faut pour cela empiler trois années d'enquêtes emploi – ici 2012, 2013 et 2014. Avec un empilement de douze trimestres, on possède suffisamment de données et de précisions pour pouvoir décrire les populations concernées par le halo autour du chômage d'une part et le sous-emploi d'autre part.

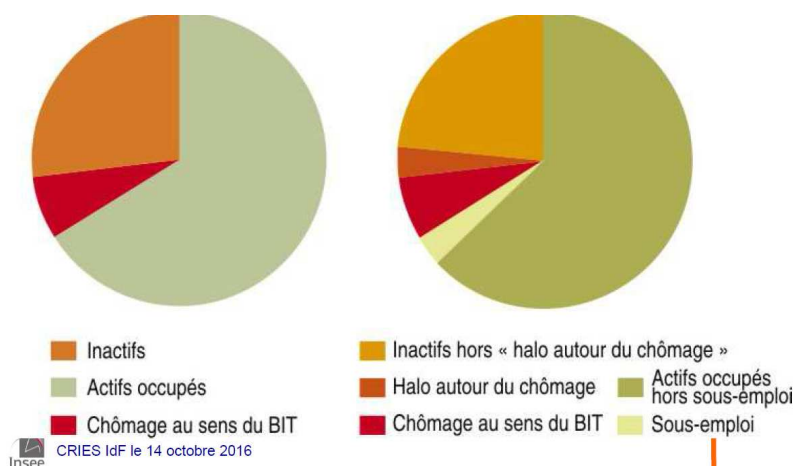
Je vais presque arriver à ce que vous attendez, à savoir les résultats, mais, j'aimerais d'abord vous rappeler quelle est la situation actuelle, les concepts plus connus qui sont les actifs occupés, donc l'emploi, le chômage au sens du BIT et les inactifs. Ce sont les concepts qu'on connaît le plus, qui sont les plus vulgarisés.

Vous retrouverez tous les chiffres que je vais citer dans la publication. Je vous signale que vous avez également une publication intitulée « L'INSEE en bref, pour comprendre la mesure du chômage ». La définition du chômage y est rappelée et vous pouvez également y retrouver les définitions du halo autour du chômage et du sous-emploi.

Sur les 7,8 millions de Franciliens âgés de 15 à 64 ans, 5,2 millions sont en emploi, quel que soit celui-ci, 544 000 sont chômeurs au sens du BIT et 2,1 millions sont inactifs. Parmi les inactifs de 15 à 64 ans, on trouve par exemple des lycéens, des étudiants, des retraités et

des femmes, voire des hommes au foyer.

Nous allons enfin nous intéresser à ces deux nouveaux concepts. Si nous prenons au sein des actifs occupés, ceux qui ont un temps partiel, mais qui souhaiteraient travailler plus, ou les personnes qui sont en emploi, mais qui se trouvent au chômage technique, nous constatons qu'il y a, parmi l'emploi, des gens qui sont en sous-emploi. C'est la petite partie qui se trouve « isolée » de l'emploi total. Le chômage au sens du BIT ne change pas, c'est le seul concept qui soit complètement reproduit dans les deux schémas.



Si l'on prend les inactifs, il y a des retraités, des étudiants, etc., mais aussi des gens qui souhaitent avoir un emploi, qui en recherchent, mais ne sont pas disponibles tout de suite, etc. Les chômeurs au sens du BIT sont disponibles pour prendre un emploi immédiatement et recherchent activement. Les gens qui sont dans le halo autour du chômage ne sont pas disponibles immédiatement, ne recherchent pas activement, mais ils ont, a minima, le souhait d'avoir un emploi. On les isole donc des inactifs. C'est donc la partie des inactifs qui est la plus proche du marché du travail, même s'ils en sont plus éloignés que les chômeurs au sens du BIT.

Le chômage au sens du BIT concerne environ 540 000 personnes. J'en arrive à une quantification du phénomène au niveau régional. Le halo autour du chômage d'une part, le sous-emploi d'autre part, représentent à peu près autant de personnes, soit 260 000 chacun, ce qui représente un total de 520 000 pour notre région, à comparer aux 540 000 chômeurs au sens du BIT. Ces phénomènes ont donc des ampleurs relativement proches.

J'en arrive enfin à la description des personnes concernées par ces situations. Je rappelle que le chômage au sens du BIT, dans notre région, frappe plus les hommes que les femmes : environ 8 % pour les hommes et 6 % pour les femmes. On a un phénomène, non pas d'ajout, mais de compensation pour ce qui est du genre. En effet, autant les femmes sont moins désavantagées que les hommes pour le chômage au sens du BIT, autant elles sont plus souvent dans le halo autour du chômage et plus souvent en sous-emploi dans notre région.

Qu'est-ce que cela donne en termes de niveaux d'études ? Autant au niveau du genre nous constatons un phénomène de compensation, autant par niveau de formation, nous constatons que les phénomènes se surajoutent. Les personnes qui sont les plus défavorisées au regard du chômage au sens du BIT sont également celles qui sont le plus souvent dans le halo du chômage et le plus souvent dans le sous-emploi.

En termes de zones d'habitat, nous constatons à nouveau un phénomène cumulatif. Les personnes qui sont en ZUS sont environ deux fois plus souvent au chômage au sens du BIT et sont également plus souvent dans le halo autour du chômage et plus souvent en situation de sous-emploi, c'est à dire les temps partiels contraints essentiellement.

Si l'on fait la somme de ces trois phénomènes, disons d'une certaine insatisfaction vis-à-vis du marché du travail - je dis insatisfaction, mais le Bureau International du Travail par

exemple parle de l'emploi inadéquat, l'emploi inadéquat c'est par exemple le sous-emploi - on voit au final que les femmes sont en moins bonne situation que les hommes. Le phénomène de compensation dont je parlais tout à l'heure aboutit au final à ce que les femmes soient moins favorisées. Mais aussi bien en termes de niveau de formation, qu'en termes de lieu d'habitat, nous avons des écarts qui apparaissent encore plus forts entre les bac et les post-bac. Nous avons en effet quatre points de différence alors que nous n'en avons que deux en ne nous intéressant qu'au seul chômage. L'écart entre les habitants des ZUS et les habitants hors ZUS paraît aussi plus important : dix points d'écart contre six en ne s'intéressant qu'au chômage au sens du BIT.

Après cette description un peu noire, je vais finir par une note moins pessimiste, voire optimiste. Il s'agit de la comparaison entre l'Île-de-France et les autres régions de la métropole. L'Île-de-France apparaît dans une situation plutôt meilleure, ou moins mauvaise, puisque le sous-emploi comme le halo autour du chômage sont des situations moins fréquentes en Île-de-France que dans les autres régions de la métropole.

Je vous remercie de votre attention.

Échanges avec la salle

Éric FORTI :

Je vous remercie. Voilà une pleine illustration des travaux du CRIES. Nous sommes sur une présentation de l'évolution des méthodes de mesure et d'observation de l'emploi avec cette introduction dans le paysage statistique du halo autour du chômage et du sous-emploi. Y a-t-il des questions ?

Daniel SCHAEFER :

Les politiques se sont-ils ou vont-ils s'emparer de cette étude qui est très intéressante ? Elle montre que la situation n'est pas réjouissante en Île-de-France. La Région s'en occupe-t-elle ? Va-t-elle s'en occuper ? Avez-vous des idées là-dessus, et sur la politique à mener pour influencer, faire fléchir cette tendance ?

Ludovic BOURLES :

Tout d'abord il faut voir que cette publication est sortie juste avant l'été. Mais je ne suis pas forcément le mieux placé pour répondre à cette question.

Éric FORTI : On peut dire que l'exécutif régional se préoccupe de l'emploi en Île-de-France. La période électorale pas si éloignée et les engagements pris par les uns et les autres montrent qu'effectivement en Île-de-France, même si la situation est moins défavorable que dans d'autres régions, la question du chômage est très préoccupante. Dire que le Conseil régional ait effectivement commandité une étude ou s'apprête, à partir de différentes études comme celle qui vient d'être présentée, à définir une politique, je pense que c'est à l'œuvre. Stéphanie, as-tu des informations ?

Stéphanie RODRIGUEZ, Région Île-de-France : Concernant l'emploi, ce n'est pas vraiment la prérogative du Conseil régional. En revanche, concernant la formation, je pense qu'il y a eu un plan 500 000 emplois lancé conjointement entre l'État et la Région. Nous sommes toujours en train d'examiner les études concernant le chômage et l'adaptation des formations au marché de l'emploi et également aux demandes des entreprises.

Marie-Christine PARENT : Justement, cet exemple de formations proposées à des chômeurs est tout à fait un exemple très CRIES pour le coup, et de la pertinence des statistiques. Lorsque l'on propose une formation à un chômeur, à court terme on le sort du chômage BIT, mais on le fait rentrer dans le halo du chômage. Donc on ne le rentre pas pour le moment dans l'activité puisque ce sera à l'issue de sa formation.

Si vous lisez les publications nationales de l'INSEE qui interprètent à chaque fois, notamment en Conjoncture, la baisse du taux de chômage avec son versant « que se passe-t-il côté halo sur l'emploi », on voit bien qu'il y a une nécessité d'avoir au-delà d'un indicateur qui est le BIT qui est assez alogique et qui permet de faire des comparaisons européennes. Cela pose la question de ce que l'on mesure et comment en termes de politique publique.

Je ne doute pas qu'à l'issue du plan 500 000 emplois les chômeurs réintégreront le marché du travail, en espérant qu'ils ne l'intégreront pas en sous-emploi mais en emploi complet, mais on constate bien qu'il y a un effet « sortie des concepts » qui est important.

Pierre MOULIE : Où se situe l'auto-entrepreneuriat dans les statistiques, et est-ce que les chômeurs qui créent les entreprises sortent des statistiques ? Avons-nous une idée de l'importance de cela ?

Ludovic BOURLES : Un auto-entrepreneur qui commence une activité, sauf erreur, n'est plus chômeur au sens du BIT.

Pour faire le lien entre ce qui se passe au niveau individuel et ce qui se passe en statistique d'entreprise, le problème est qu'il faut avoir une source permettant de connecter les deux et que l'on est forcément sur des populations très réduites. Nous sommes en Île-de-France, j'ai cumulé trois années d'enquêtes emploi, et, parmi les gens qui sont chômeurs, nous voudrions isoler les personnes qui retrouvent une activité par l'auto-entrepreneuriat. Il s'agit là de minuscules échantillons qui ne permettent plus de faire une étude sur cette question. Il y a un problème de disponibilité de données.

Marie-Christine PARENT : Nous pourrions en revanche mesurer, du fait que nous sommes sur des sources administratives, donc il n'y a pas de problèmes d'échantillonnages, c'est les effets d'externalisation du travail salarié vers de l'auto-entrepreneuriat.

Nous avons beaucoup parlé du numérique, mais nous ne savons pas dans quelle mesure sa croissance serait liée à une transformation des modes de travail, c'est à dire des emplois qui étaient internes aux entreprises, qui étaient des emplois de salariat, et qui auraient été externalisés sous forme d'auto-entrepreneuriat.

Ceci dit, Denis, nous sortons tous les mois les créations d'entreprises.

Denis RABADEUX, Insee, direction régionale d'Île-de-France : Oui, le nombre de créations d'entreprises selon le type d'entreprise, mais nous ne faisons pas de lien avec l'emploi.

Éric FORTI : Il y aura sûrement d'autres questions et demandes de précisions sur ce sujet prioritaire et préoccupant. Mais le temps passe et nous allons aborder la dernière présentation prévue aujourd'hui. Il s'agit d'une étude réalisée par Economix : « Quelles approches territoriales pour les politiques économiques de l'Île-de-France ? », et présentée par Monsieur Denis Carré.

5.3 - Étude réalisée dans la perspective de l'élaboration du SRDEII : Quelles approches territoriales pour les politiques économiques de l'Île-de-France ?

Stéphanie RODRIGUEZ : Je vais introduire l'étude de Monsieur Carré, en tant que membre de la Région Île-de-France et membre du CRIES. Cette étude a été commanditée par l'exécutif régional dans le cadre du renouvellement du SRDEII. A l'heure actuelle elle n'est pas publiée, car elle n'a pas été validée conjointement par l'exécutif et les services administratifs de la Région. C'est donc en quelque sorte une avant-première. Il y avait déjà eu

une première avant-première au sein de l'IAU il y a quelques semaines. Les résultats seront disponibles à partir du moment où l'exécutif aura validé cette étude.

Denis CARRE, Chercheur, Economix, université Paris Ouest Nanterre La Défense

Cette étude s'inscrit dans tout un ensemble de recherches sur les deux mots clefs : l'entreprise et le territoire, en essayant de combiner, d'articuler ces deux approches.

Cela repose sur tout un ensemble de recherches menées depuis quelques années sur des niveaux territoriaux différents : régions, zones d'emploi et, aujourd'hui, intercommunalités. On traite de l'Île-de-France, mais pas seulement. Nous avons également une étude en cours avec France Stratégie, la Caisse des Dépôts et le CGET, sur les métropoles hors Île-de-France. Nous avons aussi d'autres travaux dans lesquels nous essayons toujours d'articuler cette question de développement des territoires et de stratégie de développement ou de croissance, de variation de l'emploi des entreprises.

La démarche est constante quelles que soient ces études. Il y a une phase d'observation, d'analyse : pourquoi des différences de dynamiques d'emplois sur ces territoires et entre ces entreprises ? Dans un deuxième temps, nous essayons d'expliquer, d'interpréter ces phénomènes de différences, de disparités, d'inégalités. Enfin, nous proposons un certain nombre de préconisations en matière de politique de développement économique et de politique industrielle.

Je suis un des membres de cette équipe. D'autres chercheurs sont également mobilisés sur tel ou tel champ de recherche. Voilà ce que je peux dire en introduction.

Je vais revenir immédiatement sur la notion d'emploi. Nous apprécions ces dynamiques au niveau le plus détaillé, c'est-à-dire au niveau de l'établissement et de la commune. Il est ensuite possible d'agréger les intercommunalités, les zones d'emplois, etc., mais souvent, notre matériau de base est constitué des données d'établissement. En effet, comme nous travaillons sur les territoires, par définition, toutes les firmes multi-établissements échapperaient à cette appréciation locale. Nous avons donc une appréciation au niveau des établissements, qui peuvent bien sûr être des entreprises, et nous essayons d'introduire des éléments d'entreprise, et en particulier le caractère de groupe, de filiale ou d'indépendant de ces établissements et de ces entreprises.

Les études sur l'Île-de-France partent d'un certain nombre d'observations, d'analyses, de diagnostics et d'une remarque plus générale qui concerne la question des performances de cette région. Nous avons beaucoup investi sur cette question depuis un certain nombre d'années. Nous avons constaté, en s'appuyant assez largement et en particulier sur les données INSEE, mais pas seulement, la position particulière de la région qui croise dynamique d'emploi et dynamique de productivité. Je rappelle à ce sujet l'existence d'un document produit très récemment.

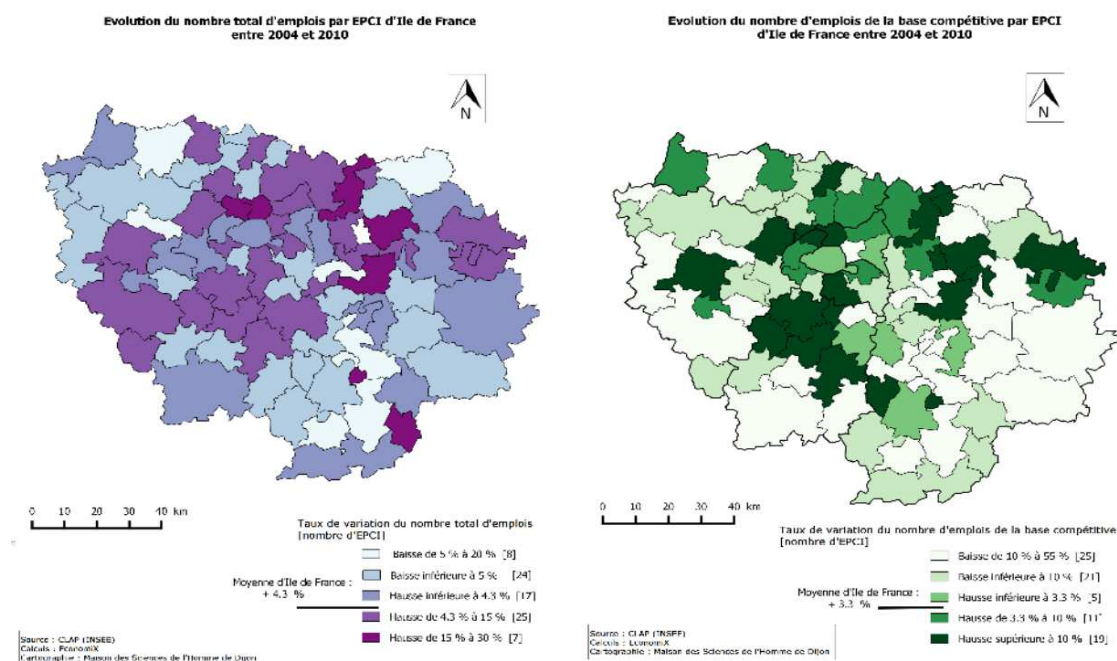
Vous voyez bien la place extrêmement particulière de l'Île-de-France. Par rapport à cette position et, en nous appuyant sur des enquêtes, nous avons développé un ensemble de travaux pour dire qu'un des facteurs explicatifs qui nous paraît décisif est le défaut de coordination. Pour nous, ces performances paradoxales en termes d'emploi et en termes de productivité conduisent à indiquer une sorte de grand écart entre le potentiel, la valorisation des ressources considérables, et des performances qui sont sans doute un peu en deçà de ce que l'on pourrait attendre de cette région.

Nous sommes aussi conscients qu'il y a, au sein de l'Île-de-France, des territoires qui se portent mieux que d'autres, que cela soit au niveau des départements, des zones d'emploi ou des communes. Nous avons donc mis l'observation au niveau des territoires, des intercommunalités et nous comptons environ 84 territoires au sens de la définition du 1^{er} janvier 2016 – nous en aurons un tout petit peu moins aujourd'hui et nous devrions aller vers une réduction du nombre de ces intercommunalités.

Ces deux premières cartes indiquent donc l'évolution de l'emploi au niveau de ces différents

territoires. C'est la variation globale, sur la période 2004-2010, de l'emploi total sur le graphique de gauche, et de ce que nous appelons la base compétitive sur le graphique de droite.

1. Des variations d'emploi contrastées : 2004 - 2010 (1)



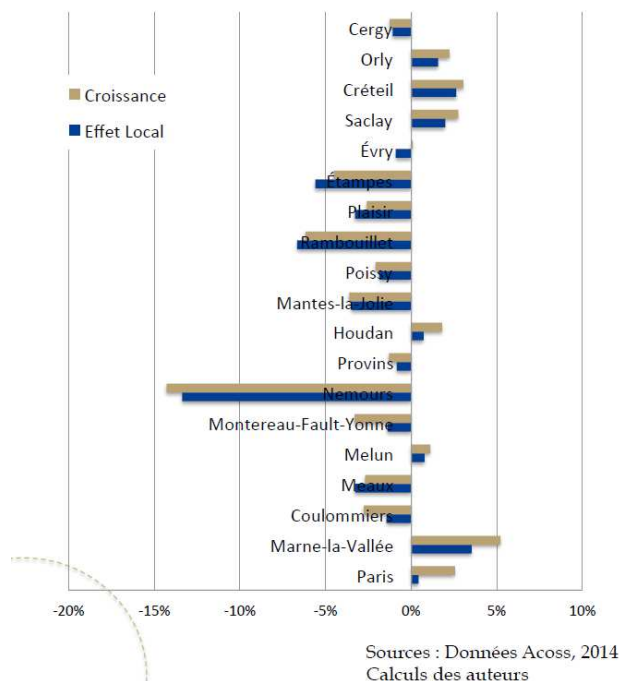
Malgré de fortes disparités et l'absence de lecture simple de type centre-périphérie, on note qu'un certain nombre de périphéries sont plus en faiblesse de croissance et de dynamique d'emploi, en ce qui concerne l'emploi global, et que cette répartition est peut-être encore plus marquée en ce qui concerne la base compétitive. Schématiquement, la base compétitive correspond aux activités industrielles et aux activités de services aux entreprises. Même si, selon la nomenclature, on arrive à introduire d'autres secteurs complémentaires.

Je ne vais pas développer, mais nous avons d'autres sources. Nous avons en particulier mobilisé le fichier CLAP sur la période 2004-2010, et je vous donnerai une petite information à partir des données Acoss sur la période 2009-2014 pour actualiser en quelque sorte ce travail.

L'analyse qui est présentée va donc porter essentiellement sur la période 2004-2010, en particulier en mettant des éléments sur le profil d'emploi, sur le degré de dépendance ou d'indépendance des filiales, etc., donc un certain nombre de caractéristiques de données d'entreprise.

Je fais une parenthèse sur la période 2009-2014 avec des sources différentes. Là, ce sont les zones d'emploi. Comme vous le voyez, cela confirme ce que je disais tout à l'heure. Les territoires plus périphériques sont en général désavantagés ou, plus précisément, subissent une variation de l'emploi qui est souvent en retrait par rapport à d'autres territoires.

1. Des variations d'emploi contrastées : 2009 -2014 (2)



- En tendance, la dynamique francilienne a été supérieure depuis la crise
- Une amélioration de la croissance de l'emploi notamment due à l'effet local depuis 2009
- Le cœur de la région (Métropole du Grand Paris) bénéficiaire / moteur de ce retournement de tendance
- Phénomène partagé par une majorité des « métropoles françaises »
- Les zones d'emploi périphériques sont en repli

Ce qu'il est important de noter, c'est la dernière ligne : Paris. La zone d'emploi de Paris n'a jamais connu, depuis une trentaine d'années, un effet de croissance relatif, alors que nous notons là, et avec un effet local qui est nouveau, un élément positif.

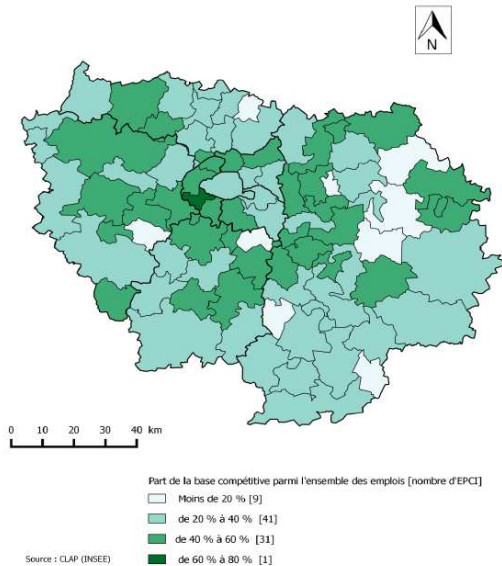
Ce phénomène est partagé par la quasi-totalité des métropoles au sens administratif du terme depuis la période récente. Depuis la fin de la décennie 2000, le cœur des métropoles a bénéficié d'une croissance supérieure.

Je reviens à ce travail. A partir des disparités en matière de croissance de ces 84 ou 82 territoires de coopérations, d'intercommunalités, nous avons essayé d'interpréter ces phénomènes à partir de deux grandes catégories de facteurs : les caractéristiques moyennes de chacun de ces territoires et le poids de la masse compétitive.

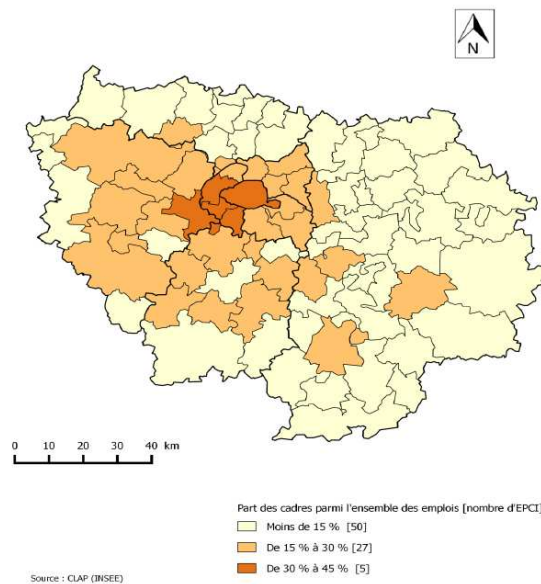
Je vais vous présenter un certain nombre de cartes qui constituent autant de paramètres dans le modèle d'interprétation. Si je voulais simplifier, je dirais que j'essaie d'expliquer ma dynamique d'emploi à partir d'un certain nombre de variables, de caractéristiques que je vous présente là à partir de ces cartes.

2. Éléments de la diversité des territoires (1)

Part de la base compétitive par EPCI d'Ile-de-France en 2010



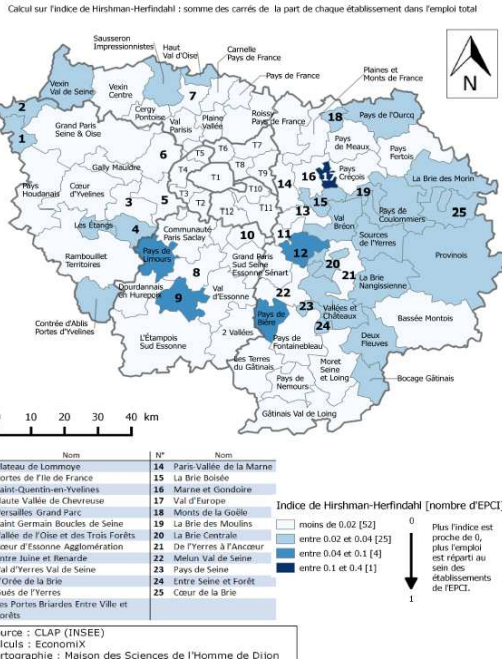
Part des cadres par EPCI d'Ile-de-France en 2010



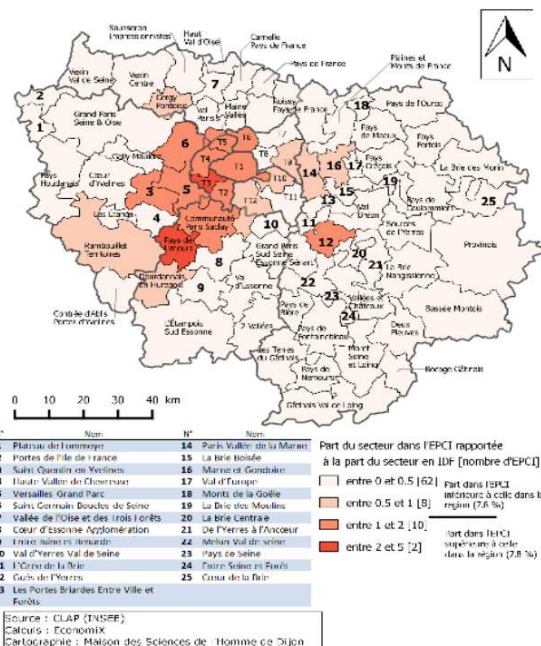
Vous voyez la part des cadres par EPCI. La part des cadres s'entend au sens simple du terme, car nous avons trois catégories d'emploi et nous avons donc distingué la catégorie cadres. Vous voyez bien la répartition des cadres et je ne pense pas que cela soit une surprise pour beaucoup d'entre vous. Elle est assez peu uniforme et présente une orientation très fortement marquée au centre, et un peu à l'ouest et au sud-ouest.

2. Éléments de la diversité des territoires (2)

Concentration de l'emploi au sein des établissements par EPCI d'Ile-de-France en 2010.



Coefficient de spécialisation du secteur information et communication par EPCI d'Ile-de-France en 2010.



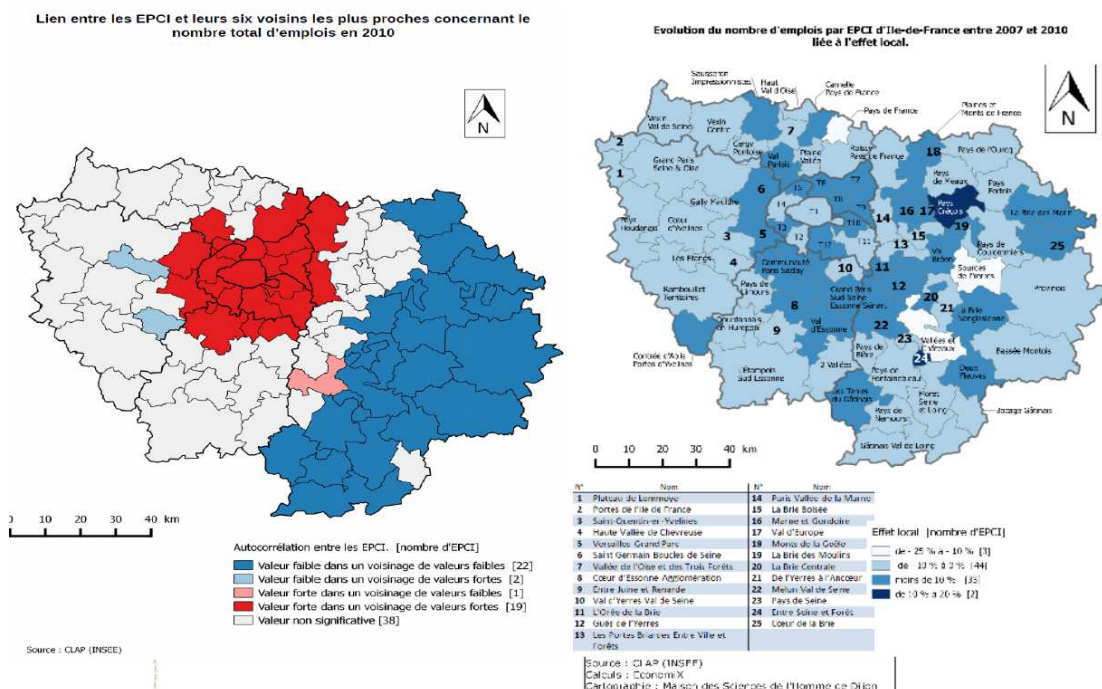
Concernant la concentration de l'emploi, il y a comme un paradoxe. C'est un indice Herfindahl. Il essaie d'apprécier la distribution des grands établissements par rapport aux

petits. Il y a là un effet un peu étonnant car, compte tenu du nombre d'entreprises, du nombre de grands établissements, la répartition est en quelque sorte faussée, faisant apparaître plus concentrés les territoires les plus périphériques, ceux dans lesquels les entreprises sont moins présentes. Il y a une sorte de renversement de la logique de cet indicateur.

Un autre élément concerne les spécialisations par territoire. Nous avons d'autres secteurs retenus. Ce sont plutôt de grands secteurs, comme les transports. En l'occurrence, cette carte indique le taux de spécialisation du secteur information et communication. Le coefficient de spécialisation correspond au poids relatif de l'activité de ce secteur dans son territoire par rapport à une moyenne régionale. Les zones rouges sont celles dans lesquelles le secteur information et communication est surreprésenté relativement à la moyenne régionale. Vous voyez donc globalement que ce secteur est assez fortement concentré, mais ce n'est pas, là non plus, un élément très nouveau concernant la connaissance de ce phénomène.

D'autres caractéristiques nous servent de variables dans notre modèle interprétatif. Nous sommes sortis des caractéristiques locales pour essayer d'introduire – et cela s'est avéré un peu inutile – l'idée qu'un territoire pouvait être impacté par la dynamique des autres territoires. Nous avons donc mobilisé l'économie dite spatiale pour tenter d'apprécier d'éventuels phénomènes de corrélation entre la dynamique d'un territoire par rapport à la dynamique d'un autre territoire. Il faut imaginer que la dynamique d'un territoire puisse être poussée ou au contraire freinée par la dynamique d'un autre territoire.

2. Eléments de la diversité des territoires (3)



Nous avons effectivement repéré les proximités à partir d'un certain nombre d'indicateurs. Je ne vous donnerai là qu'une des approches, mais c'est la plus évidente, la plus claire. Il s'agissait de repérer les territoires dans lesquels la masse d'emplois était importante, au regard de territoires dans lesquels cette masse d'emplois était plus limitée au niveau de chacune de ces intercommunalités. Globalement, et ce n'est pas non plus une surprise, on constate qu'il y a des territoires qui sont les uns à côté des autres à forte concentration d'emplois, ce qui correspond au cœur de l'agglomération, mais cela dépasse la seule métropole. On trouve sur l'est, la Seine-et-Marne où sont juxtaposés des territoires qui sont faibles en emplois. Enfin, dans toute la zone intermédiaire on a des territoires à forte concentration d'emplois juxtaposés à des territoires à faible concentration d'emplois.

Bien sûr, nous avons introduit dans notre modèle, des éléments concernant la dynamique et non pas simplement ces phénomènes. Ce qui ressort, c'est que la juxtaposition d'un territoire par rapport à un autre n'affecte globalement pas la tendance, au moins sur cette période. Un territoire lambda ne paraît pas affecté par la présence d'autres territoires. On peut avoir un territoire en croissance juxtaposant un territoire faiblement croissant.

Un dernier élément interprétatif introduit est un indicateur tiré de l'analyse Shift-Share. L'analyse Shift-Share est une analyse qui vise à repérer dans la dynamique d'un territoire, ce qui est dû à un phénomène dit structurel, donc la composition des différents secteurs, au regard d'une dynamique propre. C'est une méthode quelquefois mobilisée dans les travaux de l'INSEE pour repérer un phénomène structurel d'un côté, un phénomène local de l'autre. On a donc conservé cet effet dit local qui mesure la croissance ou le retrait en dehors ou au-delà des phénomènes structurels, comme ultime variable permettant d'apprécier tout ce que l'on ne peut pas ou difficilement saisir à travers des éléments plus quantitatifs, plus mesurables. Il y a donc à la fois des comportements ou des stratégies d'entreprises, des éléments de politique locale, des éléments d'ambiance au sens de réseau, de coopération, etc. Il s'agit d'une variable un peu fourre-tout, censée regrouper tout ce que l'on a du mal à apprécier par ailleurs.

Le modèle interprétatif est assez tristement réduit et nous sommes un peu étonnés par ce résultat. Il y a très peu de variables interprétatives. Je reprends le texte : « Ces disparités de trajectoires de développement ne peuvent être interprétées simplement ni par la dimension des territoires, ni par leur densité, ni par leurs profils socio-économiques. » Ce sont là des facteurs internes. De même, « l'analyse ne repère pas l'existence d'effets de débordement (absence de colinéarités dans les variations d'emplois) » .

Néanmoins, il ressort de cette analyse qu'un territoire dont le système productif est plus concentré et qui appartient plutôt au centre de la région serait plutôt – avec des précautions – en dynamique plus favorable.

Un autre élément ressort de cette analyse, et c'est l'intérêt de la variable que je vous ai précédemment présentée. La trajectoire de développement de chaque territoire paraît assez largement déterminée par des phénomènes propres : l'effet local et les effets en partie invisibles, stratégiques ou politiques.

Outre les phénomènes de dynamique sectorielle qui jouent un rôle très important, et en particulier ce qui a été dit tout à l'heure sur les phénomènes de « replis » de l'industrie qui peuvent avoir d'autres effets sans doute bien plus importants que ce que l'on peut simplement quantifier, nous relevons qu'il s'agit plutôt d'une région « archipel ». On y trouve à la fois des territoires denses et centraux ou périphériques, des territoires de spécialisation et des territoires plutôt diversifiés, des territoires dynamiques et des territoires en repli. On note l'absence de facteurs de succès universels, et donc des cheminements très spécifiques.

Compte tenu de ces remarques, quand nous reprenons ces différents paramètres, ce diagnostic qui fait état des forces et faiblesses des différents territoires, il apparaît important de bien conserver cette typologie, cette diversité des territoires. Il ne peut pas y avoir un seul territoire, et nous en déduisons qu'il ne pourrait donc pas y avoir une seule pratique, un seul type de politique.

J'en viens à quelques éléments de préconisations qui s'appuient sur cette étude ainsi que sur d'autres analyses comparatives ou d'autres travaux. La première nous paraît importante à souligner, car elle rejoint le diagnostic général : chaque territoire a une trajectoire de développement particulière sans relation avec le territoire voisin. Ceci est essentiel en matière de coordination des acteurs publics, des acteurs privés, des acteurs à la fois publics et privés, des politiques locales, etc. Cette idée de coordination de l'ensemble des acteurs de cette région nous paraît en effet un élément important à souligner.

Un deuxième élément est à souligner. L'analyse n'a pas été faite directement, mais il y a d'autres travaux qui montrent que les « victimes » en matière de dynamique d'emploi des entreprises se trouvent être un pan entier des petites d'entreprises. Cela ne concerne pas

toutes les petites ou moyennes entreprises, mais une large proportion d'entre elles. Ces entreprises, déjà proportionnellement moins présentes que dans d'autres régions, sont, à notre avis, pénalisées.

Nous avons également été mandatés dans le cadre de cette étude pour rencontrer un certain nombre d'entreprises et de territoires. Un point nous a été confirmé, que nous avons déjà saisi par ailleurs : une partie de la base compétitive, et en particulier l'activité manufacturière, souffrait. Une note récente de l'IAU montre en effet que de nombreuses entreprises industrielles – et je parle des petites, mais des grosses aussi sont concernées – souhaitent être présentes sur ces territoires et que, pour des raisons d'aménagement en particulier, cette base compétitive a tendance à s'effriter. Nous avons un peu méchamment forcé le trait en disant qu'il faudrait que la politique « de développement économique » et en particulier manufacturière, industrielle, ne se fasse pas a posteriori, ne soit pas menée par les politiques d'aménagement, mais puisse être en première ligne pour affirmer un certain nombre de principes et de volontés. Cela nous a été répété, en particulier par un certain nombre de responsables d'ASTech. ASTech est le pôle de compétitivité aéronautique qui représente un acteur ou un enjeu essentiel du développement économique.

Je dirais encore deux derniers mots rapides.

Il nous paraît important de renforcer la spécialisation des territoires. Spécialisation au sens de concentration d'activités sur un même territoire. Ce n'est pas une définition fine, mais relativement large. Il y a différentes raisons à cela et cela va dans le sens de la politique du Grand Paris qui vise à constituer des centres spécialisés : cela devrait produire des économies d'agglomérations et favoriser la visibilité de ces territoires. Je reprends une notion qui avait été proposée par l'IAU sur la notion de « totem » : il s'agit de trouver des lieux, des territoires emblématiques de telles catégories d'activités.

Enfin, comme nous l'avons dit tout à l'heure, il nous paraît important d'avoir des actions, des interventions de natures contrastées selon la nature des territoires, et en particulier les territoires fortement denses et ceux beaucoup moins denses. Denses en termes de ressources, en termes d'entreprises. Sur les territoires faiblement denses, l'enjeu est d'apporter des ressources supplémentaires, alors que pour les territoires extrêmement concentrés et denses, le problème central n'est pas celui des ressources complémentaires ou supplémentaires, mais celui de la coordination et de la coopération pour une meilleure valorisation de ces ressources.

Je vous remercie.

Échanges avec la salle

Éric FORTI : C'est nous qui vous remercions pour cette présentation. Je rappelle, comme nous l'avons dit tout à l'heure, que l'étude n'est pas diffusée car elle est en attente de validation par l'exécutif régional. En revanche, le diaporama sera sur le site du CRIES dans les jours qui viennent.

Daniel SCHAEFER : Je n'ai pas très bien compris la notion de manque de coordination. On parle de défaut de coordination. On peut donc s'attendre à ce qu'il y ait des suggestions peut-être un peu plus précises de coordination ou de bonne gouvernance. Mais on part du principe que l'on parle de territoires qui sont des EPCI, qui sont par définition des territoires définis par le politique et non par le bon sens économique. Globalement, on ne peut pas s'imaginer qu'il y ait des coordinations comme cela. On peut effectivement parler de coordination si l'on regarde tous les pôles de compétitivité que l'on a en Île-de-France et qui, grâce à leur écosystème peuvent faire une amélioration de la bonne gouvernance de tout cela, mais je doute fort que l'on puisse parler d'amélioration de la gouvernance ou de la coordination si l'on se rapporte aux EPCI, aux entreprises dans les EPCI. Ou alors il faut prendre en compte la notion de réseau, sinon je ne comprends pas la finalité et la possibilité de s'améliorer, si ce n'est en changeant les paramètres d'analyse. Je citais l'exemple des pôles de compétitivité, mais il y a d'autres moyens de regarder cela et d'améliorer.

Éric FORTI : Je ne voudrais pas reformuler votre question, mais la prégnance de l'administration territoriale politique sur le développement économique n'a pas forcément – si j'ai bien compris votre présentation – un impact visible et important d'un territoire à un autre. Mais surtout, la question que vous posez est brûlante puisque la définition des territoires qui vont être engagés dans le cadre du SRDEII, qui se prépare notamment à être adopté, ne représente pas tout à fait partout dans Île-de-France les périmètres correspondants aux EPCI. Il y a cette notion de bassins économiques emploi-formation qui viendra sûrement impacter la méthode et l'organisation de la mesure que vous avez faite.

Denis CARRE : Il s'agit d'un problème général. Le rapport Gallois considérait que, globalement sur de très nombreux territoires, hors Île-de-France, sur la France entière, il y a un problème de coordination, de coopération entre les différents acteurs au niveau local.

Ce phénomène est malgré tout plus fortement repéré – et donc joue un rôle plus négatif – dans un certain nombre de territoires. On le voit très bien quand on travaille sur d'autres territoires. En schématisant à l'extrême, la partie ouest, Bretagne, Pays de Loire, Aquitaine, etc., une partie de ces territoires a tendance à avoir des coopérations plus marquées à tous niveaux (public, privé, grandes et petites entreprises, monde de la recherche, etc.). L'Île-de-France apparaît comme l'une des régions où ce phénomène de coopération est plus difficile à mettre en place. Je prends un des derniers schémas régionaux pour l'Île-de-France dans lequel il est textuellement pointé, parmi les éléments de diagnostic, ce problème de coopération entre les différents acteurs économiques. Il y a aussi un travail de l'INSEE qui montre que, en moyenne, les petites entreprises industrielles coopèrent moins avec d'autres entreprises industrielles ou avec les laboratoires de recherche, l'université, etc.

C'est donc un phénomène difficile à quantifier, à apprécier, mais qui doit être assez fortement marqué en Île-de-France. C'est paradoxal, car l'Île-de-France a une concentration d'activités de recherche très importante, un nombre d'entreprises très important. Pourtant, quand des travaux essaient d'apprécier la valorisation des activités de recherche, sans doute l'Île-de-France n'est pas aussi performante que l'on pourrait imaginer, compte tenu de ses ressources. Cela a un impact régional. Mais, compte tenu du poids de la région, cela a également un impact sur la compétitivité globale.

Concernant le découpage, nous avons travaillé avec le découpage le plus fin, mais il y a des réorganisations. Il nous paraît important de souligner qu'il existe tout un ensemble de petites entreprises – nous avons défendu cela dans un petit papier sur Métropolitiques – pour lesquelles les intercommunalités doivent être mobilisées, car elles ont une responsabilité en matière de soutien et d'accompagnement des entreprises, en particulier des toutes petites entreprises. Si nous avons des regroupements ou des territoires bien trop gros, on retrouve ce problème de non-repérage des problèmes de la petite entreprise que l'on va faire disparaître derrière des grands territoires.

François LEBEAUPIN, Insee, direction régionale d'Île-de-France : J'aurais tout d'abord une petite remarque. La présentation du début en termes de mauvaises performances de l'Île-de-France est à mon avis à relier à la remarque qu'a faite Marie-Christine PARENT concernant la sortie des actifs. En effet, les actifs sortent aussi en abandonnant leurs emplois. L'évolution de l'emploi pâtit donc de ces sorties d'actifs qui, une fois qu'ils sont bien formés et qu'ils se sont bien formés aussi professionnellement dans un premier poste, optent souvent pour une vie en région.

J'ai plus regardé ce diaporama sous l'angle des résultats statistiques que des préconisations. Un des principaux apports statistiques est qu'au niveau des zones d'emploi on voit bien la part de l'effet local par rapport à l'évolution totale de l'emploi. On voit que cet effet local est très prépondérant dans l'évolution totale pour pratiquement toutes les zones d'emploi, sauf celle de Paris qui a un effet sectoriel positif qui déborde largement Paris (la zone d'emploi de Paris est beaucoup plus grande que Paris ; elle comprend notamment La Défense).

Sur le graphique de la page 10, on voit que presque toutes les zones d'emploi ont un effet

local dominant, ce qui veut dire que l'effet structurel est très faible sur l'évolution de l'emploi. Cela interroge un peu sur la façon dont vous avez saisi l'effet structurel. Combien de regroupements avez-vous utilisés ?

Denis CARRE : C'est une nomenclature en 38 postes.

François LEBEAUPIN : D'accord. Elle est donc relativement fine. C'est plutôt rassurant. Cela dit, même avec une telle nomenclature, si l'on n'a pas cherché à regrouper spécifiquement des postes de la nomenclature qui sont en décroissance et d'autres qui sont en croissance, on peut malgré tout rater une partie de l'effet structurel d'activité. On peut se demander aussi si l'on ne pouvait pas appréhender d'autres effets structurels.

J'avais une autre remarque au niveau des zonages. Je pense que c'est très lié aux données disponibles, c'est ce que vous avez dit. Mais pourquoi avez-vous mobilisé d'un côté les zones d'emploi sur la période plus récente, et de l'autre des sources plus anciennes ?

Denis CARRE : Le temps était très court. Nous avons sous le coude les données 2000-2009 au niveau fin alors qu'il nous aurait fallu deux années de plus, ce qui correspondait à l'échéance de l'étude. Voilà donc pourquoi les données sur l'emploi constituent simplement une sorte de parenthèse.

François LEBEAUPIN : Il me semble aussi que le niveau des EPCI que vous avez utilisé n'est pas le plus récent au 1^{er} janvier 2016. En effet, nous les avons nous-mêmes utilisés et ils étaient déjà un peu plus regroupés que cela au 1^{er} janvier 2016. Du coup, le niveau est vraiment très fin. Cela n'est donc peut-être pas très solide pour analyser les évolutions de l'emploi. On s'expose à des accidents assez locaux.

Denis CARRE : Quels que soient les territoires, il y a tout de même des masses d'emploi relativement importantes. Bien sûr, on peut avoir quelques évolutions brutales dans la périphérie, mais globalement ces évolutions...

François LEBEAUPIN : Je parlais des évolutions, car l'outil CLAP que vous avez mobilisé est quand même assez risqué à utiliser en évolution sur de petites zones. C'est pourquoi je pense qu'il sera certainement mieux de procéder sur des zones plus grandes, par exemple les EPCI actuels.

Denis CARRE : Simplement j'ai souligné le caractère paradoxal des performances. Il ne faut pas pointer l'Île-de-France comme la Région etc. Il y a eu des travaux sur l'ensemble national et, compte tenu du poids de la région, cela a un effet important. Ces travaux disent qu'effectivement on pourrait faire mieux. Et c'est tout l'enjeu. Quand vous voyez la dynamique de la productivité et la dynamique d'emploi, vous comprenez qu'il y a un phénomène d'éviction de tout un ensemble d'activités qui ne peuvent pas obtenir la valeur ajoutée nécessaire au mètre carré. Ce phénomène est sans doute accéléré par les politiques d'aménagement et par ce défaut de coopération qui fait que certaines entreprises qui pourraient bénéficier de l'ensemble des ressources locales en services, en recherche, etc., ne les repèrent pas. Il y a, en quelque sorte, des coûts de mise en relation, de mise en réseau, qui sont sans doute bien plus élevés qu'ailleurs.

Anne-lise AUCOUTURIER : J'aimerais juste rebondir sur l'intervention de François LEBEAUPIN sur la question de la pertinence du zonage, qui est réelle. Tout autant que la pertinence des sources pour regarder les évolutions de l'emploi.

Je me demandais alors si l'on pourrait imaginer – ou en tout cas en formuler la demande dans cette instance – que l'INSEE essaie de produire le taux de chômage et les estimations d'emploi sur des zones, autres que les zones d'emplois. Si possible, sur les Bassins Emploi Formation (BEEF), ou peut être sur des zones qui soient plus économiques et moins politiques que les BEEF mais qui soient cohérentes avec cette question des territoires en EPCI.

C'est là une réalité politique incontournable de la région qui fait que la zone d'emploi qui s'affranchit des territoires administratifs ne peut pas être utilisée dans les données que l'on

valorise. Il en est de même pour les évolutions d'emploi à partir d'Estel, a priori plus fiables que faire des évolutions avec la source CLAP mais qui ne peuvent être utilisées à des niveaux assez fins.

C'est juste une demande, je sais que ce n'est pas forcément une réponse facile.

Clôture de la séance

Éric FORTI

Bien, je ne laisse pas de côté votre question et nous nous reverrons prochainement pour rediscuter de l'évolution des périmètres d'observation et des méthodes d'observation par rapport à l'utilisation des sources.

Je voudrais conclure cette matinée assez rapidement parce que nous avons atteint l'heure limite prévue. Je vous remercie pour la richesse de nos échanges, c'est une phrase quasiment rituelle de chacune de nos réunions du CRIES.

Je voulais néanmoins vous dire que nous avons pris quelques décisions qui restent à préciser sur l'organisation de nos travaux. Vous serez donc, pour la plupart d'entre vous, sollicités pour participer à un groupe de travail que nous allons tenter de mettre en place sur la question de l'évolution démographique, ainsi que pour un certain nombre de thèmes que nous allons fixer pour la journée autour de l'emploi qui aura lieu fin janvier, et pour une autre journée courant juin, ou peut-être plus tard dans l'année, autour d'un thème qui reste à préciser et qui sera sûrement autour de l'apprentissage.

Je vous remercie beaucoup et je vous souhaite un bon retour et un bon week-end.

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ACOSS : *Agence centrale des organismes de sécurité sociale*
ASP: *Autorité de la statistique publique*
BEEF : *Bassin économique emploi-formation*
BIT : *Bureau International du Travail*
CESER : *Conseil économique, social et environnemental régional*
CFA : *Centre de formation d'apprentis*
CGET : *Commissariat général à l'égalité des territoires*
CCI : *Chambre de commerce et d'industrie*
CLAMEUR : *Connaître les Loyers et Analyser les Marchés sur les Espaces Urbains et Ruraux*
CLAP (source) : *Connaissance locale de l'appareil productif*
CNIS : *Conseil national de l'information statistique*
CRIES : *Comité régional pour l'information économique et sociale*
CROCIS : *Centre Régional d'Observation du Commerce, de l'Industrie et des services*
DADS : *Déclaration Annuelle de Données Sociales*
DEFM : *Demandeurs d'emploi en fin de mois*
DRIAAF: *Direction Régionale Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt*
EPCI : *Établissement public de coopération intercommunale*
EPT : *Établissement public territorial*
ESTEL (dispositif): *Estimations d'emploi localisées*
IAA : *Industrie agro-alimentaire*
IAU : *Institut d'aménagement et d'urbanisme*
INSEE : *Institut national de la statistique et des études économiques*
MAPTAM (loi) : *loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles*
MGP : *Métropole du Grand Paris*
MSA : *Mutualité sociale Agricole*
NOTRe (loi) : *loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République*
OLAP : *Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne*
OMPHALE : *Outil méthodologique de projection d'habitants, d'actifs, de logements et d'élèves*
ONF : *Office national des forêts*
PAC : *Politique agricole commune*
RSI : *Régime Social des Indépendants*
SIG : *Système d'information géographique*
SRDEII : *Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation*
SRISE : *Service Régional d'Information Statistique et Économique*
TIC : *Technologies de l'information et de la communication*
URSSAF : *Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales*
ZUS : *Zone urbaine sensible*

LISTE DES PARTICIPANTS

AUCOUTURIER Anne-Lise		DIRECCTE Île-de-France
BAUDRAND Vincent		DRIEA Île-de-France
BONNEVILLE Violaine		CESER - Secrétaire générale du CRIES
BORD Corinne		Élue du Conseil régional
BRAJON Delphine		IAU Île-de-France
BRETON Thalia	Excusée	DRDFE Île-de-France
BOURLES Ludovic		Insee Direction régionale d'Île-de-France
BREZILLON Christophe		Caisse des Dépôts
BUAT Alain		CCI Paris Île-de-France
CALVIER Céline		Insee Direction régionale d'Île-de-France
CARRE Denis		EconomiX, Université Paris Ouest
CARRE Françoise		Banque de France, Direction régionale d'Île-de-France
CASAROTTI Aurélie		Insee Direction régionale d'Île-de-France
CENTONZE Christophe		Préfecture d'Île-de-France et de Paris
CHARTIER Cécile		Conseil départemental du Val-de-Marne
CHEVALIER Régine		DIRECCTE Île-de-France
CHEVEAU Christine		DRIAAF / SRISE
DE OLIVEIRA Dalila	Excusée	Insee Direction régionale d'Île-de-France
DEROSIER Alice	Excusée	Rectorat de Paris
DRUELLE Sylvie		Insee Direction régionale d'Île-de-France - Secrétaire générale du CRIES
FAGUER Élisabeth		IAU Île-de-France
FERRE Thérèse	Excusée	Insee Direction régionale d'Île-de-France
FORTI Éric		Président du CRIES d'Île-de-France
FOUSSAT Anne		Conseil départemental de Seine-Saint-Denis
GOELLNER Jérôme	Excusé	DRIEE
GUALBERT Bénédicte		CROCIS de la CCI Paris Île-de-France
HEIT Françoise	Excusée	Rectorat de Versailles
HIBERT Arthur		Département de Seine-et-Marne, Observatoire
HUA Anthony		Fédération Française du Bâtiment Grand Paris
JEANMOUGIN Gilles		L'Atelier
LANDRE Alain	Excusé	CESER

LEBEAUPIN François		Insee Direction régionale d'Île-de-France
LANIESSE Philippine	Excusée	Elue du Conseil régional
LEON Olivier		Insee Direction régionale d'Île-de-France
MAHIEU Olivier		STIF
MITTENAERE Michel		CESER
MOULIE Pierre		CESER
MOYON Romaric		Département de Seine-et-Marne
NICOLAS Christelle		URSSAF
OMONT Laure		Insee Direction régionale d'Île-de-France
OTMANE Samir	Excusé	Université d'Évry
LOUDIN Benoît		Conseil départemental de l'Essonne
PAGES Emmanuelle		DRIHL / SOEE
PARENT Marie-Christine		Insee Direction régionale d'Île-de-France - Vice-présidente du CRIES
POTTIER Philippe		Insee Direction régionale d'Île-de-France
RABADEUX Denis		Insee Direction régionale d'Île-de-France
RENOUVEL Sophie		APUR
RICARD Philippe		Pôle Emploi - Direction régionale d'Île-de-France
RODRIGUEZ Stéphanie		Région Île-de-France
SAUL Monique		Insee Direction régionale d'Île-de-France - Adjointe au secrétariat du CRIES
SAVELLI Isabelle		CCI Paris Île-de-France
SCHAEFER Daniel		CCI Paris Île-de-France
SERGENT Nicole		CESER
VOINOT Jean-Michel		DRJSCS

